

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 6-2024

du lundi 7 octobre 2024

Présidente : Madame Aurélie Barbey

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 10

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : 3

Total : 73

Mesdames, Messieurs, veuillez prendre place, il est 20h00.

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Madame la conseillère municipale, Messieurs les conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du conseil communal de la ville de Prilly du 7 octobre 2024. Il n'y a pas de public, je salue donc l'équipe de Sonomix et tiens à vous rappeler un petit point avant l'appel en ce qui concerne les absences et les retards.

Je vous rappelle que selon l'article 58 du règlement du conseil communal, sauf juste motif, les excuses doivent être adressées au secrétaire par l'intéressé avant le début de la séance. Conseils, les conseillers non annoncés excusés ou en retard à l'ouverture du conseil seront déclarés absents, ne seront pas autorisés à siéger et s'exposent à d'éventuelles sanctions telles que prévues audit article 58 en cas d'abus.

Sans plus attendre, je passe la parole à monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 10 excusés, 5 absents et 1 conseiller en retard, nous avons 54 conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Nous devons procéder au retrait du point 14 de l'ordre du jour, ayant été informés que la réponse à l'interpellation 06-2024 concernant les allocations d'impotence ne sera finalement disponible que pour la séance du 11 novembre prochain. Le point 15 devient donc le point 14, le point 16 devient le point 15, etc.

Madame la Présidente passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

Madame la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 17 et 24 juin 2024

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal du 17 juin 2024.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Je souhaiterais revenir sur le PV du 17 juin dernier, notamment les pages 148 et 149 qui concerne la réponse de la municipalité à la suite de l'interpellation de Monsieur Giroud concernant la transparence des activités municipales. Je ne lirai pas toutes les pages, mais le retour de la municipalité à sujet, donc :

- Monsieur le Syndic Alain Gillièron a la parole.

Je souhaite intervenir davantage sur la forme que sur le fond, car, en l'absence de Monsieur Giroud ce soir, il est difficile pour nous de nous positionner sur ses critiques. Il a formulé une réponse assez détaillée à notre réponse, que nous n'avons pas reçue en copie. Compte tenu de la lecture qui vient d'être faite, il est compliqué d'évaluer pleinement ses remarques. Je vais lui demander, bien qu'il ne soit pas présent, de nous transmettre une copie de ce qu'il a écrit. Alternativement, Monsieur le Président ou Madame Zwahlen pourraient peut-être nous envoyer une copie de ce qui a été lu, afin que nous puissions comprendre précisément ses propos.

Monsieur le Syndic, le PSIG souhaite revenir sur votre prise de position lors de votre réponse à madame Zwahlen le 17 juin dernier. Permettez-moi simplement d'ajouter que l'information a ses limites et si l'on souhaite vraiment être au courant de tout ce qui se passe au sein de la municipalité en dehors ou au travail des PV, il suffit d'en faire partie, ce que Monsieur le Syndic disait à ce propos.

Le PSIG répond comme suit. Nous vous rappelons que chaque conseiller, chaque conseillère municipale, communale peut demander des informations à la municipalité selon l'article 40 de la LC et l'article 8, alinéa 1 de la LInfo. Elle est en vigueur depuis 2002. Elle autorise chaque citoyen vaudois à demander l'accès à des documents officiels achevés, tels que procès-verbaux municipaux, rapports d'audit, correspondances reçues par la municipalité et réponses de celle-ci, contrats d'engagement de la commune en sachant que la protection individuelle des personnes s'applique.

Sans vouloir préjuger ici de la réponse que finalement la municipalité donnera à la réponse de Monsieur Giroud, le législatif n'a pas à s'entendre dire, sans doute dans un mouvement d'humeur, que si l'on souhaite vraiment être au courant de tout ce qui se passe au sein d'une municipalité en dehors ou à travers des PV, il suffit d'en faire partie. Nous vous remercions d'en prendre note.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Je reviens sur le PV du 24 juin et la partie consacrée au rapport de la Commission de gestion. L'été a passé depuis la critique du PLR sur le rapport de la Commission de gestion, ce qui me permet aujourd'hui de revenir sur quelques propos qui ont sonné une première fois aux oreilles et qui ont été confirmés à la lecture. Je le dois aussi en qualité de président de la Commission de gestion en 2023-2024 à l'égard de celles et ceux qui ont travaillé dans le cadre de cette Commission. C'est pour moi quelque chose d'important à faire.

Sur les termes notamment que la Commission de gestion a délibérément fermé les yeux ou, j'ouvre les guillemets, à ce que je peux le voir, elle ne s'y est pas intéressée, ce n'est encore une fois pas pour revenir sur le détail, mais expliquer quelques raisons qui sont dans le rapport de la Commission de gestion, notamment en première page, sur trois grandes limites que je voulais exposer avec vous ce soir, qui sont les limites du travail de la Commission de gestion. Sans doute les attentes étaient élevées en la réelle possibilité de la Commission de gestion de faire la lumière sur les tensions passées au sein de la municipalité.

La première limite de la Commission de gestion, c'est que d'abord elle est politisée. Ce n'est pas une maladie, ce n'est pas une tare non plus, mais elle est composée de membres issus des partis politiques présents au Conseil, dans des proportions autour desquelles on tombe d'accord dans le contrat de législature. Et encore, je remercie ici les membres de la Commission, car cette politisation ne nous a pas empêché de discuter librement et d'oser certains commentaires objectifs sur les municipaux de nos propres partis.

J'irais même jusqu'à dire que dans une telle ambiance municipale, si nous n'avions pas dépassé ça, le rapport aurait tenu sur un post-it et un petit post-it. J'ai l'impression que cela a été un peu oublié dans la critique.

Deuxième limite de la Commission de gestion, les réelles compétences. Et ça, je le précise dans l'éditorial du rapport, le réel pouvoir de la Commission demeure limité. D'organe de contrôle, elle ne porte malheureusement que le nom et c'est le service des communes qui l'affirme, conscient de certaines limites de cette Commission.

Une enquête doit, et elle l'a été, être confiée à un cabinet d'audit. La COGEST entend une fois chaque municipal, elle entend les chefs de service en présence du municipal, elle visite certains services en présence du municipal, elle obtient des documents que la municipalité consent à lui donner, les procès-verbaux et autres documents estimés confidentiels par la municipalité ne sont pas transmis.

De plus, la municipalité est aussi tenue par ses obligations légales et pénales de confidentialité et de protection des employés.

Si la COGEST a quand même eu accès à certains documents, en aucun cas elle y fait référence dans son rapport pour ne pas s'exposer, elle non plus, à des plaintes pour diffamation, ce d'autant que la responsabilité pénale en reviendrait à celui qui signe le rapport, en l'occurrence moi-même.

Elle est tenue d'entendre ce que les municipaux ont à dire et cela est toujours difficile de vérifier certains propos. Peut-être que, je peux reconnaître après coup, on aurait pu entendre la municipalité incorpore ou pas.

Enfin, la troisième limite, c'est le temps. La Commission de gestion est, comme tout le Conseil communal, formée de politiciens de milice qui avons consacré cinq débuts de soirée pour les services, autant de soirées de préparation pour les auditions, cinq auditions pour autant de municipaux, autant de séances ensuite pour rédiger le rapport et je passe les heures effectuées à la maison pour se préparer, pour lire, pour corriger, pour rédiger. Donc plus que ça, on péjore gentiment sa vie de famille, voire éventuellement la limite avec la vie professionnelle.

C'est aussi une réalité, on l'a vu dans certaines communes, comme à Nyon ou à Vevey, peut-être que nos institutions ne sont pas organisées pour des crises et des conflits complexes au sein d'une municipalité qui, elle, se réunit toutes les semaines, ce d'autant quand il s'agit de conflits de personnalités. Peut-être que le système laisse trop de latitude aux représentants des pouvoirs exécutifs ainsi qu'une seule possibilité de sanction qui est tous les cinq ans par le biais du vote populaire. Puisqu'on en parle de ces élections alors que les gens lisent notre rapport, la Commission continue de se réjouir que cela fonctionne à présent de nouveau bien et même si c'était le cas, la limite de cette Commission est importante d'être évoquée ci-dessous.

Cette limite est institutionnelle et voulue par le législateur. Je remercie encore l'ensemble de la Commission pour son travail et à vous-même, je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente demande si la municipalité souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur le procès-verbal du 17 juin 2024.

Vote : le procès-verbal du 17 juin 2024 est adopté à l'unanimité

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal du 24 juin 2024.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité

Madame la Présidente remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction des procès-verbaux et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente prend la parole

Depuis notre dernière séance, le bureau a reçu différentes démissions, dans l'ordre :

- Démission de Madame Doriane Sartorelli
- Démission de Monsieur Dimitri Teugueka
- Démission de Madame Margaux Brunner
- Démission de la commission de recours en matière d'impôts de Madame Nolwen Favé.

Doriane Sartorelli
Rte de la Fleur de la Fleur de Lys 52
1008 Prilly

Bureau du conseil communal
A l'attn de Louis Rivier
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly

Prilly, le 18 juin 2024

Objet : Démission du conseil communal

Monsieur le président du conseil,
Chers membres du conseil communal,

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission du conseil communal et de toutes les commissions y afférente avec effet au 30 juin.

Un tournant dans ma vie professionnelle m'oblige à faire des choix. Par respect pour vous ainsi que pour la commune je cède ainsi ma place à quelqu'un qui pourra plus s'impliquer que ce que mon emploi du temps me le permet actuellement.

Je vous remercie pour ces quelques années passées en votre compagnie et à bientôt dans nos rues.

Mes salutations les meilleures.



Doriane Sartorelli

Démission au conseil communal de Prilly

dimitri teugueka <teunandiar@yahoo.fr>

dim. 07.07.2024 18:17

À : Turrian Alexandre <Alexandre.Turrian@prilly.ch>;

Bonjour,

Je viens auprès de vous pour vous faire part de ma démission au conseil communal et à OPRC suite à mon déménagement de Prilly où j'avais souhaité rester bien longtemps. À cause des coûts élevés des appartements sur Prilly, je me suis trouvé obligé de déménager hors de Prilly.

Je vous remercie pour la bonne collaboration et le bon temps moment passé.

Je souhaite à tous beaucoup de bonheur et de santé et aussi qu'un jour l'unité des différences se fassent pour un avenir meilleur pour les nouvelles générations.

Meilleures salutations

Bitte beachten Sie meine neue Adresse und Handy Nummer in der Schweiz:

Dimitri Teugueka
Route du Chasseur 24
1008 Prilly Schweiz

Mobil: 0041 (0) 76 790 00 13

Margaux Brunner
Chemin de Perréaz 21
1008 Prilly

Conseil Communal de Prilly
Madame Aurélie Barbey
Présidente du Conseil Communal
Route de Cossonay 42
1008 Prilly

Prilly, le 15 août 2024

Objet : Démission du conseil communal

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du conseil communal de Prilly avec effet immédiat, pour cause de déménagement.

Je souhaite remercier toute l'assemblée de m'avoir permis de mieux cerner l'enrichissante diversité des opinions politiques de la commune où j'ai grandi. Un merci tout particulier au parti qui m'a accueilli et avec lequel j'ai siégé pendant ces trois années, les Vert.e.s de Prilly.

Je souhaite vivement que les débats restent sur les questions de fond, pour discuter ensemble sur comment construire la société de demain, afin qu'elle soit la plus résiliente possible.

Notre société doit s'adapter rapidement aux enjeux climatiques et sociaux des années à venir, tels que les événements climatiques extrêmes, les migrations, la possible fin de l'économie capitaliste qui ne tient pas compte de la finitude des ressources naturelles, la destruction de la biodiversité et l'appauvrissement des sols qui nous nourrissent, et bien d'autres encore.

La question aujourd'hui n'est plus comment éviter le mur, mais comment se préparer à l'impact. Nous ne pouvons plus être dans le déni des alertes sur l'instabilité de l'avenir et devons être prêts, du moins conscients, pour faire face aux événements qui vont percuter nos sociétés actuelles, qu'on le veuille ou non.

J'ai cœur à ce que les générations futures et celles qui seront encore de ce monde dans les décennies à venir, puissent vivre dignement tout en ayant le sentiment que des mesures ont été prises pour éviter le pire en déviant de la trajectoire d'un effondrement sur laquelle, malheureusement, nous nous trouvons encore trop proche.

Je me réjouis toutefois de voir aboutir les projets qui vont dans le bon sens et encourage toutes celles et ceux qui continuent de défendre, dans cette assemblée, l'avancée vers une société durable et solidaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, mes salutations les meilleures.

Margaux Brunner

Madame la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Avant toute chose, je souhaiterais vous faire part du décès du conjoint de notre Conseiller et Vice-Président Antoine Viredaz.

Alexandre Metzener habitait Prilly depuis 2016 et est décédé dans un accident d'alpinisme le 14 juillet 2024 à l'âge de 35 ans.

Je vous prierai de bien vouloir vous lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire et en soutien à Antoine.

Minute de silence

Le Bureau a procédé au dépouillement des votations fédérales du 22 septembre dernier.

Résultat des votations fédérales du 22 septembre 2024



Votation fédérale du 22 septembre 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prilly

Formule 1

22.09.2024
11:33

Page 1 de 2

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'890

Cartes de vote reçues : 2'462

N° : 01 Objet : Initiative biodiversité

Taux de participation : 41.80 %

BULLETTINS	Rentrés	2'462
	Blancs	43
	Nuls	17
	Valables	2'402

Suffrages		
Oui	1'179	49.08 %
Non	1'223	50.92 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Réforme de la prévoyance professionnelle

Taux de participation : 41.80 %

BULLETTINS	Rentrés	2'462
	Blancs	49
	Nuls	19
	Valables	2'394

Suffrages		
Oui	468	19.55 %
Non	1'926	80.45 %

Statut : refusé

Votation fédérale du 22 septembre 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prilly

Formule 1

22.09.2024
11:33

Page 2 de 2

Observations :

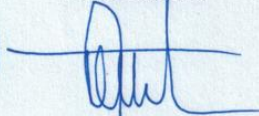
Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire



Un courrier concernant un projet de clarification des indemnisations des membres de la commission thématique de recours en matière d'impôts a été adressé à Monsieur le secrétaire et moi-même.

Le sujet a été discuté lors de la séance du bureau du 30 septembre dernier. Afin de clarifier la situation, le bureau a décidé de préciser que les indemnités des membres des commissions permanentes (y compris indemnités de présidence et de rapport) hors COGEST et COFIN soient les mêmes que celles des commissions ad hoc, ce dès le 1er juillet 2024.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de fonctionner ?

Ce n'est pas le cas.

Le Bureau tient également à vous faire part du fait qu'il a été représenté par son deuxième vice-président aux manifestations des 40 ans de la bibliothèque, ainsi qu'à celles des 10 ans du SDIS.

Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

La Municipalité souhaite-elle faire part de communications au Conseil communal ?

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La municipalité souhaite vous informer sur son droit de préemption qu'elle a utilisé très récemment. Il s'agit d'un droit de préemption sur la parcelle 25, chemin des Passiaux 39 à Prilly.

En date du 19 juillet 2024, la municipalité a utilisé son droit de préemption prévu par l'article 31 LPPPL et à l'aide des fonds octroyés par le préavis 18-2021 lors de la vente de la parcelle no 25, sise au chemin des Passiaux 39 à Prilly.

Caractéristiques du bien fonds acquis. Cette parcelle de 1065 m² présente un immeuble de rendement de 10 appartements allant de 2 à 4 pièces ainsi que 9 places de parc extérieures. Le volume construit est de 4000 m³ et la surface totale de logements atteint 840 m². L'état locatif brut est de 219'000 francs. Cet immeuble a été acquis au prix de 4,8 millions plus frais d'achat et de dédommagement à l'acheteur évincé.

Ces frais n'ont pas encore été décomptés. Le rendement brut actuel de cet immeuble hors frais d'achat est de 4,55% donc 219'000 à 480'000 francs. Au maximum, les droits bâtis de cette parcelle pourraient atteindre 1136 m².

Il existe donc une réserve de droit à bâtir de l'ordre de 240 m² SPD. La municipalité a pour objectif de convertir juridiquement ces appartements en logements d'utilité publique. Pour cela, elle souhaite octroyer un droit de superficie DDP à une coopérative de logement ou assimilée et de conditionner la transaction au respect de la LPPPL.

Elle va organiser un appel d'offres publiques pour l'octroi de ce DDP. La Commission des finances sera consultée dans la mise en place de ce processus. Autrement dit, la commune restera propriétaire du terrain et recevra une indemnité unique pour la valeur de l'immeuble plus une rente annuelle pour la location du terrain et ce, sur une durée d'au moins 90 ans.

La municipalité informera le Conseil lorsqu'un partenaire aura été trouvé et sur les conditions obtenues. Je vous remercie.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Madame la Présidente parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Nous avons récemment voté le budget pour des charges de 653'500 francs, des revenus de 698'000 francs et donc un excédent de revenus de 44'500 francs, à savoir que ce budget est très similaire à ceux de toutes les années passées. La seule différence provient de l'ajout de Lutry comme une membre de l'AIT.

Ensuite, deux postulats de Lausanne ont été déposés lors de cette séance. Le premier demande à l'AIT d'évaluer et d'introduire un salaire minimum pour les conducteurs de taxi de manière à respecter le cadre légal. Le deuxième se demande quelles mesures l'AIT peut prendre pour soutenir les concessions individuelles, donc pas les entreprises, puisque là il y a déjà des mesures, mais les concessions individuelles dans le cadre de l'électrification de la flotte de taxis qui doit donc bientôt entrer en vigueur.

AJENOL

Madame la Conseillère Olivera Gironi (PLR) a la parole

L'AJENOL s'est réunie pour sa 31^{ème} assemblée le 4 juin au Foyer de la Maison de commune à Cheseaux-sur-Lausanne.

La présidente du comité, Mme Bridel, ouvre la séance à 20h00.

Il y a 13 délégués présents, l'Assemblée peut statuer valablement.

L'ordre du jour et le PV du 15.11.2023 sont acceptés à l'unanimité.

Voici quelques informations du comité. M Péliissier a été engagé comme délégué à l'inclusion et a pris ses fonctions le 3 juin à 40 % et à 70 % dès août. Il a une formation d'éducateur social et a travaillé en foyer. Son cahier des charges permettra aux structures et aux AMF (accueillantes en milieu familial) d'avoir une personne de référence.

Le nouveau logiciel est bientôt opérationnel. Le réseau est à la phase des formations pour le personnel.

Concernant l'accueil des enfants sans domicile légal, il sera plus structuré et un suivi plus strict sera mis en place.

Au vu de la baisse constante du nombre d'accueillantes, il est prévu une nouvelle campagne pour faire connaître le métier. Les réseaux sont incités à améliorer leurs conditions et également à valoriser leur travail.

L'assemblée générale s'est réunie pour se pencher sur les comptes 2023 et le budget 2025. Ce regroupement au mois de juin permet de répondre à une demande des municipalités afin d'être dans les temps pour l'élaboration des budgets communaux.

L'assemblée générale conserve 2 assemblées par an, la prochaine est agendée au 26 novembre.

Adoption des comptes 2023

L'augmentation du taux d'activité au sein de l'AJENOL et l'acompte versé pour l'achat du logiciel a entraîné une augmentation des charges.

Pour la 1^{ère} fois, le service de la bourse de Prilly a facturé des honoraires à l'AJENOL. Les charges et produits se montent à Fr. 243'656.40, soit 9.26/habitant.

Les comptes 2023 et décharge sont adoptés à l'unanimité.

Budget 2025

Il est prévu une augmentation des charges salariales à la suite de l'engagement du délégué à l'inclusion, montant compensé par une subvention de la FAJE.

Le loyer reste inchangé et les bureaux de l'AJENOL sont toujours vers l'église de St-Etienne.

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00. Elle est suivie d'une collation offerte par la commune, hôte.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le 25 septembre 2024 à Romanel.

A la suite de la démission de notre secrétaire, nous avons reçu plusieurs dossiers et assermenté Mme Anne Meier, pour sa longue expérience dans des expériences similaires.

Représentant Prilly : Cédric Monney est assermenté.

Nous avons traité 3 préavis, dont celui du budget 2025.

Après plusieurs années durant lesquelles les analyses du budget étaient complexes à la suite de l'intégration du primaire à l'ASIGOS mais aussi du COVID, le budget 2025 est beaucoup plus standard. Avec un excédent de charges d'env. CHF 8 millions, ce budget est accepté à l'unanimité.

Une demande de crédit de Fr. 336'000.- relatif à la rénovation des installations sportives extérieurs du collège de Jouxten-Mézery est largement débattue. Selon la COGEF, le fait que la prépondérance de l'utilisation de ces terrains ne soit pas en lien avec les écoles pose un réel problème puisque selon les critères utilisés par l'ASIGOS, de telles installations doivent rester propriétés des communes. Finalement, ce préavis est accepté.

Le préavis sur le règlement sur les transports scolaires est accepté à l'unanimité.

Dans les divers, il est question d'une pétition envoyée à la Municipalité de Prilly et au directeur des Ecoles Primaires et Secondaires de Prilly demandant de repenser les horaires de classes des élèves dès la 7P fixés à 7h35 le matin ainsi que la durée de la pause de midi fixée de 12h à 14h. Cela étant de la compétence du Conseil d'Etablissement (CET), Mme Nathalie Schöni qui en est la Présidente s'occupera de ce dossier et y donnera la suite qu'il convient.

Le prochain Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 à 20h00 à Romanel-sur-Lausanne.

La séance est levée à 21h30

ORPC

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Les délégués des huit communes membres de l'ORPC ROL, région Ouest Lausanne, ont été convoqués à une séance qui s'est tenue le 21 mai dernier à 20h00 à Chavannes-près-Renens. A l'ordre du jour, les comptes 2023 ont été approuvés à l'unanimité. Je vous cite quelques chiffres.

Les revenus hors participation des communes représentent un montant de Fr. 119'725,80. Les charges donnent un montant de Fr. 1'479'508,90. La différence portée à la charge des communes s'élève à Fr. 1'353'863,20 par rapport à 2022, montant presque identique puisqu'il était à Fr. 1'311'233,50, alors que le budget 2023 annonçait des charges de Fr. 1'403'400.-.

La répartition pour 2023 entre les communes est basée sur 80855 habitants, dont 12318 pour Prilly, ce qui donne un montant pour Prilly de Fr. 213'699,20, soit Fr. 17,34 par habitant. Autre point de l'ordre du jour, élections. Et nous avons donc notre conseiller et délégué de l'ORPC, M. Youri Hanisch, qui a été élu vice-président pour l'année à venir. Je finirai malheureusement par une note noire. Quelques jours après cette séance du 21 mai, le CODIR nous a informé du décès, en date du 10 juin, de Madame la lieutenant-colonelle et commandante de la protection civile, Mme Corinne Raymond.

POLOUEST

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

La Polouest a réuni son conseil le 11 septembre pour traiter du budget. Le budget s'élèvera pour Prilly à une participation de Fr. 3'599'500.-, 3,6 millions quasiment, contre Fr. 3'251'000.- pour l'année précédente, ce qui nous fait quand même une augmentation de charge d'environ Fr. 350'000.-, donc 10 %. On peut également se réjouir puisqu'un préavis pour le renouvellement du parc informatique sera déposé d'ici la fin de l'année.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Nous allons procéder à l'assermentation de 3 nouveaux conseillers communaux en remplacement du conseiller communal Antoine Reymond démissionnaire du PLR, de la conseillère communale Doriane Sartorelli démissionnaire du LCVL et du conseiller communal Dimitri Teugueka démissionnaire chez les Verts.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pillar public de cette élection complémentaire, auquel un recours était possible, du lundi 17 juin au mercredi 19 juin 2024 pour le candidat PLR et du lundi 23 septembre au mercredi 25 septembre 2024 pour les candidats LCVL et Vert.e.s.

Les candidats étant soutenus par 6 membres de la liste de parrains, le Bureau n'ayant reçu aucun recours, lesdits candidats ont été élus par le Bureau du Conseil communal.

Je passe la parole à Lumia Claramunt pour présenter les candidats PLR.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le groupe PLR a le plaisir d'accueillir un nouveau conseiller communal, Giovanni Battaglia, 34 ans, chef de vente et prilléran depuis plusieurs années. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que vous lui ferez bon accueil.

Je passe maintenant la parole à David Stauffer pour présenter le candidat LCVL.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Pour le groupe, le Centre, les Verts libéraux, j'ai le plaisir de vous proposer et présenter M. Didier Callmender qui habite Prilly depuis l'été 2022, 39 ans, célibataire. Il travaille dans le secteur aéronautique, actuellement chef d'aérodrome civil et chef de projet pour le parc technologique swiss aeropole SA à Payerne.

Il représente les Verts libéraux au sein de notre groupe. C'est avec beaucoup de plaisir que nous compterons sur lui pour maintenir de haut vol le niveau des débats de ce conseil.

Et finalement je passe la parole à Madame la Conseillère Nolwen Favé pour présenter le candidat des Vert.e.s.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter Richard Lefort. Richard est originaire de Prilly. Il vit dans le quartier de Mont-Goulin depuis sa naissance il y a 23 ans.

Richard est actuellement étudiant en sciences politiques à l'université de Lausanne où il s'engage dans la vie du campus, à travers la vie associative, mais également dans la représentation des intérêts des étudiants à travers le conseil de sa faculté de sciences sociales et politiques et du conseil de l'université. Ses études, ainsi que son engagement dans la vie de la communauté académique de l'UNIL, lui ont permis de mieux percevoir l'importance de cet engagement citoyen pour la communauté. C'est ce sens de l'engagement qui le motive aujourd'hui à intégrer le conseil communal de la commune dans laquelle il a toujours grandi.

Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

Merci Madame la Conseillère, j'invite donc Monsieur Battaglia, Monsieur Callmander et Monsieur Le Fort Parades à se diriger vers l'avant de la salle, et je demande à l'ensemble des personnes présentes de se lever.

Madame la Présidente lit la promesse solennelle :

« Messieurs, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Giovanni Battaglia : « Je le promets ».

Monsieur Didier Callmander : « Je le promets ».

Monsieur Richard Le Fort Paredes : « Je le promets ».

Je vous félicite pour votre assermentation et vous souhaite la bienvenue au sein du conseil communal de la ville de Prilly.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Nous allons procéder à des élections complémentaires pour différentes commissions.

ORPC

Pour l'ORPC, nous devons élire un membre pour les Verts.e.s.

Mesdames, Messieurs, j'attends vos propositions.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Pour l'ORPC, le groupe des Verts propose Richard Lefort à assermenter ce soir.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Richard Le Fort Paredes par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

ASIGOS

Pour l'ASIGOS, nous devons élire un membre pour le PSIG.

Mesdames, Messieurs, j'attends vos propositions.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Comme précédemment exprimé, le PSIG propose monsieur Vincent Zodogome comme conseiller intercommunal à l'ASIGOS.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Vincent Zodogome par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

COGEST

Pour la COGEST, nous devons élire un membre et un suppléant.

Mesdames, Messieurs, j'attends vos propositions.

Madame la Conseillère Ana Lourenço (LCVL) a la parole

Je vous remercie de bien vouloir nommer Monsieur Louis Rivier à la Commission de gestion et Monsieur David Stauffer en tant que suppléant à cette commission.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Louis Rivier comme membre, ainsi que Monsieur le Conseiller David Stauffer comme suppléant par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

COFIN

Pour la COFIN, nous devons élire un suppléant.

Mesdames, Messieurs, j'attends vos propositions.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR se réjouit de proposer Olivier Tenisch pour le poste de suppléant à la COFIN.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Olivier Tenisch par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS

Pour la commission de recours en matière d'impôts, nous devons élire un membre et deux suppléants. L'élection de juin 2024 n'étant pas valable, le Bureau n'ayant à cette date pas encore reçu la démission de Madame Sartorelli.

Mesdames, Messieurs, j'attends vos propositions.

Monsieur le Conseiller Louis Rivier (LCVL) a la parole

Je vous invite à renommer formellement David Stauffer comme suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts. Il y a Sylvie Krattinger comme membre et comme suppléant, Monsieur Stauffer.

Madame la Conseillère Jessica Waeny Desponds (VER) a la parole

Pour la commission de recours en matière d'impôts, en tant que suppléant, le groupe des verts vous propose Monsieur Guillaume Desponds.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Sylvie Krattinger comme membre, Monsieur le Conseiller David Stauffer comme suppléant et Monsieur le Conseiller Guillaume Desponds comme suppléant par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis N°08-2024 au Conseil communal demandant un crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

J'appelle Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, un Conseiller demande-t-il la parole ?

Cela ne semble pas être le cas.

Madame la Rapportrice, je vous prie donc de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 08-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 836'000.-, réparti comme suit :

- CHF 725'000.- TTC en faveur du service des Travaux pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines de voirie et d'un silo à sel ;
- CHF 64'000.- HT (TVA déduite) en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule de collecte des déchets ;
- CHF 47'000.00 TTC en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule petit véhicule utilitaire de transport.

2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.

3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;

4. de prendre note que, au total, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 96'200.- dès 2026.

Vote : Les conclusions du préavis no 08-2024 sont approuvées à une large majorité, 4 voix contre, moins 8 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes

Nous avons ici deux rapports, un de la commission ad hoc et un de la Commission des finances. J'appelle donc Madame la Rapportrice de la COFIN, Nolwen Favé. Monsieur le Rapporteur de la commission ad hoc, Georges Conne, étant excusé ce soir, un membre de la commission peut-il s'avancer pour lire le rapport ?

Merci Monsieur le Conseiller Louis Rivier de vous proposer. Nous demanderons donc à la rapportrice et au lecteur de nous lire uniquement les parties délibérations et amendements et vote final sans les conclusions, conformément à l'article 76 alinéa 2 du règlement du conseil. Nous commencerons par la commission ad hoc.

Monsieur le Conseiller Louis Rivier (LCVL) a la parole

Lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Madame la Présidente passe maintenant la parole à la rapportrice de la COFIN.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Lecture du rapport de la COFIN.

Madame la Présidente ouvre la discussion générale.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Je prends la parole ce soir au nom du PSIG, puisque Monsieur Pilet, président de groupe, est membre de la Commission des finances.

Ce préavis a suscité énormément de débats. En effet, la municipalité nous présente un préavis dans le but d'obtenir un crédit de 3'200'000 francs, soit une augmentation d'environ 29%. Les causes de ce dépassement sont citées, sans qu'une analyse des responsabilités ne nous soit présentée et les rapports de la Commission ad hoc et de celle des finances sont muets sur ce point. Pourtant, à la lecture de la page 6 du préavis, nous lisons que la phase de projet et de mise en appel d'offres était lacunaire, nécessitant parfois une reprise du projet en marge des travaux, qu'il y avait une sous-estimation des quantités pour des travaux à prix unitaire, que la qualité des plans d'exécution était insuffisante avec des retards de livraison.

Il y a eu des oppositions et procédures juridiques retardant les travaux dans certains secteurs, ainsi qu'un manque d'analyse et de réflexion critique durant les phases d'appel d'offres et de travaux. Il y a eu également des problèmes de coordination. Dans le rapport des commissions, nous lisons en page 6 que la moitié des problèmes peuvent être considérés comme des oublis du mandataire, des activités ou des postes non identifiés dans la soumission.

Toujours en page 6, à la question « est-ce qu'on est assez au clair sur nos surcoûts ou est-ce qu'on peut encore avoir des surprises avec d'autres éventuels surcoûts qui pourraient intervenir chez les autres ? », la réponse donnée est la suivante : il y a encore des inconnues, donc on ne peut pas être au clair sur les impacts finaux.

Ainsi, bien qu'à Prilly, les travaux soient presque terminés et que de toute façon ils le seront, la municipalité nous demande d'accepter ces 3 millions de dépassement. Dès lors, la question que le PSIG s'est posée est la suivante : faut-il vraiment accepter cette demande de crédit complémentaire sachant que les surcoûts sont de la responsabilité soit des mandataires, soit des communes, sans qu'à ce stade nous n'en sachions plus ? Comme le dit la municipalité, il y a encore des inconnues, donc on ne peut pas être au clair sur les impacts finaux. De toute façon, les travaux seront terminés.

Si nous refusons le préavis, seuls peut-être quelques aménagements ne pourront pas être exécutés. Ainsi, ne vaut-il pas mieux refuser ce préavis et attendre que la municipalité revienne avec l'ensemble des données et le montant final, puisque de toute façon les travaux seront terminés ? Ceci parce qu'il s'agit tout de même d'argent public et que nous voudrions donner un signal fort à la municipalité.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, de ces arguments longuement débattus, nous ne prendrons pas de position de groupe, mais nous avons cependant un certain nombre de questions à la municipalité. Aucun des rapports de nos commissions ne mentionne la question des responsabilités réciproques des acteurs dans ce floc financier. Lesquelles sont-elles ?

À l'exception de la démarche juridique qui a été initiée, d'autres mesures ont-elles été prises ? De quelle manière la municipalité établit-elle les contrats avec le maître d'œuvre concernant les responsabilités de dépassement de budget, les mauvaises estimations et les erreurs ? Ceci est-il prévu et comment dans les contrats ?

Prévoit-on des pénalités, des plafonds à ne pas dépasser, des garde-fous ? Quels sont exactement les montants non encore dépensés pour des travaux non engagés dont la suppression ne prêterait pas la finalisation de la route elle-même ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Eh bien voilà, nous y sommes. C'est du joli, c'est du joli. Ça devient une habitude. Nous avons les municipaux, les verts et les socialistes qui nous en font des très belles. Souvenez-vous, on nous a dit : mais nous avons les moyens, nous n'avons pas encore atteint le plafond d'endettement.

Alors c'est certainement pour ça qu'aujourd'hui, on se permet de faire encore 3 millions de dégâts. On nous a dit : on n'arrive pas à terminer les vestiaires du foot. C'était il n'y a pas si longtemps, c'était il y a deux ans et là, on nous a claqué 775'000 francs après déduction des primes, pardon, des indemnités qu'on a touchées de l'ECA. Et aujourd'hui, 3'200'000 francs, à peu près 30% sur un préavis. Mesdames, Messieurs, cette municipalité a claqué 3'200.000 francs de trop, de plus que ce qu'elle nous avait demandé pour un projet calamiteux et mal géré. On va nous raconter plein de combines, jouer beaucoup de violons pour nous expliquer pourquoi est-ce qu'on a été mauvais.

Alors, Mesdames, Messieurs, rose - vert, 3'200.000 francs pour nos 12000 habitants, 250 francs par tête de pipe, les retraités et les bébés compris. Voilà, Mesdames, Messieurs, la responsabilité de notre conseil, 250 francs par habitant qui sont flambés. Eh bien, moi, je dis que ça n'est pas acceptable, on nous racontera tout ce qu'on voudra, on va noyer le poisson, mais c'est là où on en est.

Et ce n'est pas fini, tous ceux qui ont passé à travers Prilly ont vu, par exemple, les majestueux travaux du giratoire, giratoire à travers lequel le BHNS traversait sans problème et faisait même demi-tour. Eh bien, il a fallu refaire, changer les bordures, etc., alors qu'on avait 3'200.000 francs de dépassement. C'est là. C'est une municipalité qui n'y regarde pas. Monsieur le municipal des finances, est-ce que vous surveillez l'avancement des dépenses dans les préavis ? Comment est-ce que ça se fait qu'on en arrive là ?

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Une question complémentaire au-delà de tout ce qui a été dit jusqu'à présent. On constate qu'en plus des dépassements, il y a eu des coûts qu'on a appelés des coûts d'opportunité. En page 6 du rapport de la Commission ad hoc, on apprend que c'est à peu près un quart qui sont des coûts liés à des demandes supplémentaires de la ville de Prilly.

Ça représente quand même à peu près 800'000 francs de demandes supplémentaires, donc de demandes qui ne correspondent probablement pas non plus au préavis initial.

Peut-on avoir peut-être plus de détails ? Il ne me semble pas en avoir trouvé dans le préavis ou dans les différents rapports.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

En complément de notre intervention précédente, le PSIG aurait aimé clarifier dans les grandes lignes, si c'est possible, le montant dépensé et le montant non encore dépensé., information qui ne ressort pas clairement du préavis, selon nous.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Si cela ne ressortait pas du préavis, et pourtant il me semble que cela en ressortait, la municipalité qui est devant vous, mais celle de Renens et celle de Crissier également, partagent votre consternation et une certaine forme aussi d'abattement face à la situation actuelle. Évidemment que ce n'est pas avec plaisir que nous venons demander un crédit complémentaire de presque un tiers de la somme demandée initialement.

Évidemment qu'un chantier tel que celui qui s'est passé sur la route de Cossonay n'est pas un chantier idéal. Évidemment que ce n'est pas la situation dont on rêve, malgré les attaques personnelles assez basses de plafond que l'on peut entendre dans ce conseil communal. Nous avons mis en œuvre le plus possible de mesures afin déjà de prendre la main sur la situation, d'en établir la mesure et puis d'essayer de limiter les dégâts.

Cela se voit mal, puisque chaque économie que nous avons réussi à faire était malheureusement contrebalancée par un surcoût encore plus conséquent, ce qui fait que beaucoup d'économies faites sont finalement des « surcoûts », c'est-à-dire qu'ils sont en plus-value par rapport au préavis initial, malgré le fait que nous avons fait d'importantes économies par rapport aux surcoûts qui nous étaient d'abord présentés.

Des efforts ont été faits, cela a été dit par les deux commissions, que je remercie d'ailleurs de leur travail. Je tiens à remercier vraiment le travail qui a été fait avec les deux commissions parce qu'elles ont compris aussi la situation délicate dans laquelle se trouve l'exécutif aujourd'hui et elle a bien compris les problématiques qui étaient en place et qui nous mettent dans une situation un peu délicate aujourd'hui en venant vous dire un certain nombre de choses qu'on peut vous dire aujourd'hui, tout en vous disant en même temps qu'il y a un certain nombre de choses qu'on ne peut pas vous dire, non pas qu'on ne veuille pas, mais qu'on n'en a pas la capacité aujourd'hui de répondre à un certain nombre de questions, un certain nombre de questions que nous nous posons, un certain nombre de questions que nous avons posées. Aujourd'hui, nous n'avons pas les réponses et je ne peux pas venir vers vous avec un certain nombre de réponses parce qu'elles ne nous ont pas été données.

On est dans cette situation un peu compliquée et finalement on avance tant bien que mal. C'est justement le but de ce préavis, c'était de pouvoir faire le point, de pouvoir dire à peu près où on en est tout en listant un certain nombre de choses qui ne sont pas encore réglées, c'est vrai, mais de pouvoir aussi être le plus transparent et le plus clair possible quant à la situation que nous avons rencontrée, que nous rencontrons encore. Et c'est dans cette démarche que nous venons.

Évidemment qu'il aurait été beaucoup plus simple d'attendre l'image finale pour vous demander un crédit complémentaire qui soit complet, mais ce n'est pas une stratégie qui a été faite pour l'ensemble des communes, pour des raisons de divergence de pratique entre les communes, mais c'était important pour tout le projet que nous soyons dans le même bateau et que nous avancions ensemble. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons ce préavis aujourd'hui. Il est clair que si d'aventure vous veniez à refuser ce préavis, les travaux ayant eu lieu, les responsabilités étant encore à définir, nous paierons ce que nous devrons payer, pas moins, mais pas plus non plus.

Nous terminerons le projet tel qu'il avait été prévu. Mais, de la même manière que vous pouvez refuser un crédit complémentaire une fois que les travaux sont terminés et que vous savez que ça a peu de conséquences finalement sur les projets, aujourd'hui c'est un peu particulier parce qu'on a un crédit complémentaire, alors que le projet n'est pas tout à fait terminé.

Je pense que le signal serait extrêmement mauvais auprès de la suite du projet dans les trois communes, mais aussi par rapport à tous les efforts qui ont été déployés pour essayer de rationaliser, de documenter et d'aller le plus possible de l'avant et de vous expliquer déjà maintenant tout ce qui s'est passé.

L'acceptation de ce préavis, c'est aussi accepter que les raisons qu'on vous a données dans ce préavis, elles nous semblent correctes, en tout cas on l'a fait au plus près possible de nos connaissances, au plus près possible des informations qu'on avait, de la manière la plus claire, la plus transparente, la plus précise possible. Ça a été beaucoup de travail, un travail nécessaire que je ne remets pas du tout en cause, mais c'était vraiment cet esprit-là dans lequel nous sommes venus et d'ailleurs la taille du préavis qui est quand même aussi un peu différente que celle qu'on a l'habitude, montre cette envie de précision et vraiment d'essayer d'être le plus clair possible.

Maintenant, il y a des choses sur lesquelles on ne pouvait pas être clair parce qu'elles ne sont pas encore définies et j'en viens à cette question de la responsabilité, ça a été abordé notamment dans le rapport de la Commission des finances qui a été lu juste avant, la question des responsabilités n'est pas encore tranchée et aujourd'hui, je ne peux pas vous dire qui est responsable de quel surcoût, c'est une démarche qui est en cours, qui est à venir et je ne peux pas m'avancer aujourd'hui ici pour vous dire selon nous qui est responsable de quoi, parce que vous pensez bien que ça nous mettrait en porte à faux avec une éventuelle action future devant les tribunaux. Donc, si on s'embarque aujourd'hui avec des jugements à l'emporte-pièce, ça pourrait nous porter préjudice. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui très prudents et nous essayons d'être clair, mais de ne pas accuser quiconque parce qu'aujourd'hui on ne sait pas et je ne dis pas ça parce que je veux vous cacher des informations, on ne sait pas exactement l'ampleur des responsabilités de chacun et surtout on n'en connaît pas les conséquences.

C'est une chose d'avoir commis une erreur et c'est une autre chose en droit que cette erreur ait des conséquences et ait créé un dommage et les municipalités des trois communes se sont engagées dans une démarche d'expertise, ça vous avait été dit, dans le préavis en tout cas, on essaie d'aller dans cette démarche, le but est en fait d'établir ces deux choses : quelles erreurs auraient été commises de toutes les parts et quelles ont été les conséquences et est-ce qu'il y a des dommages ? En droit, si vous faites une erreur mais qu'au fond il n'y a pas de dommage, donc il n'y a pas de conséquences financières, il n'y a pas de surcoût financier à cette erreur et bien on ne considère pas qu'il y a un dommage et en fait il y a beaucoup de débats ici, c'est de savoir est-ce que les choses qui ne sont pas allées normalement dans ce chantier, parce que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a plein de choses qui ne sont pas allées normalement sur ce chantier, ce n'est pas encore très clair si elles ont vraiment été la source d'un dommage, donc d'un éventuel surcoût qui serait à la charge des personnes qui ont commis ces erreurs ou des situations qui se sont mal déroulées sur ce chantier. Aujourd'hui, je ne peux pas répondre à cette question parce que l'outil qui doit répondre à cette question n'est pas encore mis en place, il n'est pas encore réalisé, c'est une expertise qui sera assez longue, parce que vous vous doutez bien qu'un chantier pareil sur trois communes, c'est beaucoup de documentation qu'il va falloir examiner de manière très stricte et très fine, mais aujourd'hui encore on a une grosse pression qui est mise de la part des trois communes sur tous les acteurs du chantier pour qu'on puisse rester au plus près du coût réel du chantier et ça c'est vraiment quelque chose que nous avons toujours mis en œuvre, on n'a pas laissé la situation s'envenimer sans rien faire, ça a été relevé aussi par les commissions, on a renforcé l'équipe de représentation du maître d'ouvrage, donc notre chef de projet a été investi complètement sur ce projet ce qui n'est pas du tout la norme dans ce domaine.

Normalement, un projet de cette ampleur ce serait environ 50% du temps d'un chef de projet de manière non linéaire, donc c'est quelques moments à 100%, mais ensuite c'est peut-être des moments à 20%. Là, on avait quelqu'un à 100% pendant deux ans pour suivre ce chantier pour être sûr que tout était fait au mieux possible et ça c'est quelque chose qu'on a aussi mis en place au niveau de la commune, au niveau des ressources pour que ça se passe le mieux possible. Cela étant, ça ne s'est pas bien passé, ça personne ne le dit, le préavis ne le dit pas, la municipalité ne le dit pas et vous non plus et ça je l'entends complètement et je le partage.

Pour vous dire aussi que pour nous aussi c'est important, c'est de l'argent public, pour nous aussi cette question d'être au plus proche des dépenses qu'on doit faire, mais pas plus, c'est vraiment un enjeu qui est important. On n'avait pas envie évidemment de bâcler ce projet et de faire en sorte qu'on doive réouvrir la route dans quelques années parce qu'on avait fait quelque chose de mal, c'était important aussi pour nous d'avoir un projet de qualité, mais on a tout fait et on continue à faire tout, parce qu'on continue, ce projet n'est pas terminé. Si les travaux de génie civil sont terminés ça ne veut pas dire que le projet est terminé, loin de là, au-delà des travaux qui restent à faire, il reste cette question du suivi administratif, du suivi financier sur lequel nos équipes sont encore très actives pour faire en sorte qu'on ne paie pas plus que ce qu'on doit et ça c'est vraiment quelque chose sur lequel on est super attentifs depuis le début et qu'on continue à être très attentifs pour que ce soit au plus juste.

Maintenant, on a fait ce point un peu intermédiaire avec vous aujourd'hui avec ce préavis et notre but c'était vraiment d'essayer de vous donner le plus d'informations possible à l'instant T, cet instant T c'est cet été quand ce préavis a été rédigé. Pour répondre aussi à quelques questions qui ont été posées, les contrats qui sont conclus avec les entreprises ou les mandataires sur ce genre de chantier, ce sont des contrats qui sont standardisés, on a des normes contractuelles que ce soit les normes de la SIA, la société des ingénieurs et architectes ou les normes KBOB qui est la conférence des responsables de la construction, ce sont des contrats standardisés qui prévoient effectivement des délais de rendu, des sanctions cas échéant et c'est toute cette démarche de savoir : est-ce que le contrat a été respecté, dans quelle mesure il l'a été, pourquoi et surtout et je reviens là-dessus, est-ce qu'il y a eu respect ou pas du contrat ? C'est un des mandats que l'expertise aura et ensuite est-ce que ces éventuels manquements au contrat, comme il y en a en fait toujours parce que ces contrats font des centaines de pages, est-ce que ça a apporté à conséquence, est-ce qu'il y a eu un dommage ? En fait, ces questions-là aujourd'hui je ne peux pas y répondre, parce que c'est l'expertise qu'on va entreprendre qui va pouvoir y répondre et qui va pouvoir nous dire : est-ce qu'on a payé trop que ce qu'on devait pour ce qu'on a eu, pour le résultat qu'on a eu ? Cette démarche d'expertise va être lancée et elle va pouvoir déterminer ces responsabilités-là. Ensuite, je ne sais pas, je ne peux pas vous dire si le résultat de l'expertise sera finalement approuvé par toutes les parties, est-ce qu'on se lance dans une procédure juridique qui va durer des années. Aujourd'hui, cette question, je ne peux pas y répondre, aucun des scénarios n'est fermé, on essaie de tout faire pour résoudre cette solution le plus facilement, le plus justement, mais aussi le plus rapidement possible, mais voilà à l'heure T, à l'instant T où je vous parle, je ne peux pas vous répondre davantage.

Sur la question des travaux d'opportunité, alors il faut bien voir que c'est un vocabulaire de chef de projet et de chef de chantier. Il s'agit effectivement de demandes qui venaient du maître d'ouvrage. Maintenant de quoi on parle ? On parle pour la plupart de ces cas de canalisations qui était en très mauvais état finalement. On s'est dit qu'il valait mieux les remplacer plutôt que de les laisser dans un mauvais état et puis prendre le risque de devoir rouvrir la route dans quelques années.

Ce sont des changements de chantier qui ont nécessité que certains services soient déplacés de sous la route vers les trottoirs et donc des bordures de trottoirs qui ont dû être retirées pour cette raison. Donc on n'avait pas prévu de refaire un certain nombre de bordures de trottoirs, il se trouve qu'il y a eu un changement de projet qui ont fait que ces bordures de trottoirs ont dû être retirées, donc ce n'était pas prévu et c'était vraiment une demande du mandataire de refaire les trottoirs. Mais en même temps, est-ce que ce sont vraiment des travaux d'opportunité qu'on aurait pu éviter ? Je ne suis pas sûre. On ne parle pas d'éléments qu'on a rajouté parce qu'ils n'étaient pas prévus dans le projet.

Ils n'étaient effectivement pas forcément prévus dans le projet, mais c'est l'avancement du chantier, l'avancement du projet en tant que tel, l'avancement des études qui a fait que c'est devenu à notre sens nécessaire puisqu'on n'allait pas en fait remettre des vieilles bordures de trottoirs qui n'étaient pas au même niveau, ça n'aurait pas fait une route très propre. Il y a un moment donné où il faut aussi se demander si on dépense 11 ou 12 millions pour une route, est-ce qu'on veut que le résultat final soit en fait pas terrible ? Et c'est un peu la question que parfois on s'est posée et typiquement cette question de refaire le trottoir vers les Hutins, c'est devenu nécessaire parce que sinon on aurait eu un vieux trottoir mal refait à côté d'une route toute belle et toute refaite et puis surtout que les bordures avaient du coup été déplacées à cause d'un changement du projet.

On a donc plein de choses comme ça, en termes d'argent, ça va vite, mais ce ne sont pas des vrais changements du projet, ce ne sont pas des nouveautés qu'on a demandées parce que d'un coup on s'est dit : tiens on va refaire un autre bout de route ou on va faire ci ou on va faire ça. Ce sont des travaux d'opportunité certes mais qui sont vraiment en rapport avec la route, en rapport avec le projet tel qu'il existait et tel qu'il a dû être mené parce que comme dans tous les projets, quand on ouvre la route en fait, ce n'est pas tout à fait comme on pensait à la base et puis il y a eu des changements.

Je tiens aussi quand même ici à rappeler une chose importante, les travaux de la route de Cossonay effectivement s'inscrivent dans le cadre du projet dit du bus à haut niveau de service. C'est un projet qui va de la frontière lausannoise jusqu'à Crissier et qui doit permettre, le projet en tant que tel, de faire passer un bus en double articulé au-delà de Prilly Eglise. Ça c'est le projet dans lequel on s'insère. Mais il ne faut pas oublier que les travaux qu'on a faits étaient de toute façon nécessaires. Je ne peux pas entendre qu'on n'avait qu'à pas faire le giratoire du centre, ce n'est pas possible d'entendre ça. Le giratoire était dans un état catastrophique, il y avait des fissures dans la route, il n'y avait pas de dalle de transition du côté sud de la route qui fait qu'il y avait des faiblesses dans la route qui à force de passage du bus allait vraiment faire que le rond-point allait s'affaisser. Aujourd'hui, on n'a pas effectué des travaux parce qu'on voulait faire passer un bus. On a effectué des travaux parce que la route de Cossonay nécessitait d'être refaite.

La route de Cossonay était dans un mauvais état et je pense qu'ici, il y en a d'ailleurs, les riverains de la route de Cossonay du côté de Corminjoz ne me contrediront pas sur ce point, la route était en mauvais état. Elle faisait énormément de bruit, on a eu souvent des plaintes d'ailleurs à cause du bruit de la route et elle nécessitait d'être faite. Les réseaux souterrains étaient aussi dans un certain état de vétusté, ils nécessitaient d'être refaits.

Donc ces travaux on aurait dû les faire, bus ou pas bus. Le fait qu'il y ait un projet BHNS, ça a permis deux choses, ça a permis que notre projet de requalification de la Route de Cossonay soit global, ils prennent en compte les aspects de mobilité jusqu'à Crissier, ils prennent en compte le fait d'être sur un axe fort de transport public et ils prennent en compte aussi d'autres types de mobilité qui ont été favorisés par ce projet. Ça c'est une première chose donc d'avoir une vue globale grâce au fait qu'on s'inscrit dans un axe fort.

L'autre chose c'est qu'on a eu des subventions, parce que si on avait juste requalifié la route de Cossonay, nous n'aurions rien eu du tout. Aujourd'hui on a des subventions, les crédits qu'on vous a demandés, ce sont des crédits bruts, donc ça veut dire que c'est le montant total des travaux, avant subvention. Aujourd'hui, il ne faut pas oublier qu'on a reçu 4,5 millions de subventions pour ce projet, qu'on n'aurait pas reçues si on avait juste refait notre route, refait nos canalisations, ce qu'on aurait de toute façon dû refaire.

Donc, parce que la requalification de notre route, le réaménagement de notre route s'intégrait dans ce projet plus large axe fort, on a pu avoir des subventions du PALM et il ne faut pas l'oublier non plus. Donc, c'était une opportunité et la municipalité est toujours convaincue que ce projet était nécessaire, que la route de Cossonay devait être refaite, devait être requalifiée et qu'en fait, ce projet d'axe fort de transport public ça a été une opportunité pour pouvoir faire un certain nombre de travaux qu'on aurait de toute façon dû faire. C'est quelque chose qui était vrai au moment où on a voté le premier préavis et qui est encore vrai malgré le coût plus élevé que ce qui était prévu à la base.

Voilà, j'ai répondu à toutes les questions que j'avais, sauf la dernière que je n'ai pas encore réussi à trouver. J'ai l'état des dépenses au 13 septembre 2024, donc c'est le chiffre le plus récent que j'ai, et au 13 septembre, on a un décaissement de CHF 8'185'000.00. Aujourd'hui, on a un décaissement qui est encore en dessous du crédit d'ouvrage initial qui a été validé à un peu moins de 11 millions.

Monsieur le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole

J'aimerais ici déjà assumer aussi, non Monsieur Deillon, ce n'est pas l'un ou l'autre parti, soit de gauche, soit de droite, etc. qui est responsable de ce qui se passe. Nous prenons ensemble, la municipalité ici, une responsabilité globale sur ce dépassement. Une responsabilité qu'on veut bien assumer parce qu'on a aussi découvert, peut-être avant vous, tout ce qui s'est passé, ce qui vous a été expliqué, mais disons qu'il n'y a pas lieu de se défilier et de ne pas assumer ce qui arrive maintenant et pour lequel bien sûr nous sommes absolument désolés. Ça c'est une chose, il faut donc dépolitiser ce préavis qu'on soit de gauche ou de droite, on est « tous dans la même histoire » et on va, on l'espère, Madame Joly vous l'a expliqué, à terme savoir exactement les responsabilités que nous ne pouvons pas, et je le répète comme elle, vous donner ce soir et c'est après qu'on saura très exactement qui doit payer quoi par rapport à ce dépassement, c'est une chose quand même assez importante.

La deuxième chose, je suis obligé de remercier les deux commissions qui ont travaillé et qui ont passé plus que dix minutes pour lire cet exposé des motifs et qui ont reçu énormément de renseignements pendant la séance qui s'est tenue déjà avec les trois communes, avec des renseignements assez importants, globalement, en ne faisant pas forcément des cas d'espèce. En séance plénière, avec les commissions prilléraines qui elles, que cela soit la commission des finances ou la commission ad hoc, ont reçu une foule de renseignements et je suis obligé et je comprends celles et ceux qui sont ici dans cette salle et qui n'ont pas eu tous ces renseignements. Je précise quand même qu'on ne va pas se dédouaner par rapport à ça, mais on s'aperçoit, c'est que le résultat en commission de tous ceux qui ont eu les renseignements assez précis qui ont été donnés sur pas mal de sujets, le résultat de la commission est positif.

Alors, ce n'est pas parce qu'il est positif que vous perdez bien sûr toutes et tous la possibilité de dire non à ce préavis, mais ça doit être quand même un signe pour vous que ceux qui ont été jusqu'au bout de l'analyse et de ce préavis et des renseignements qui leur ont été donnés lors de la séance de commission.

Ils nous ont posé aussi une multitude de questions pour nous challenger de manière qu'ils aient des réponses adéquates et visiblement ils ont eu ces réponses.

On n'est comme eux pas du tout contents de devoir faire cette demande de crédit, mais par rapport à tout ce que vient de dire Madame Joly sur les détails du projet et notamment le fait que, je le répète aussi là, on a beaucoup trop peut-être fondé ce préavis sur le BHNS. Alors ok, mais je le reconnais aussi avec vous, le BHNS circule déjà à Prilly. Donc, vous allez me dire, puis alors pourquoi on a dépensé autant d'argent et en plus avec le dépassement qu'on vous demande ce soir ? C'est que, et Madame Joly l'a précisé, il y a vraiment d'autres travaux qui étaient absolument importants et qu'il a fallu faire avec ce préavis.

Alors, on peut être contre ou d'accord avec ce BHNS, je sais Monsieur Deillon que ce n'était pas votre tasse de thé, vous l'avez toujours dit, vous êtes très constant dans ce que vous présentez par rapport à cet objet. Si on n'est pas d'accord avec la création du BHNS, ben forcément quand on présente la situation actuelle et qu'il y a en effet ces dépassements qui, je le répète, ne sont absolument pas encore actés par rapport à une certaine responsabilité, mais pour arriver à terminer ce préavis dans les temps, nous vous demandons ce soir de voter positivement, nous l'espérons, à ce préavis tel qu'il vous a été présenté.

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Je suis désolé de revenir à l'intervention de notre conseillère municipale, Madame Joly. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

Donc, initialement, on avait un crédit de 11 millions, en gros, plus maintenant 3 millions, donc 14 millions. Mais, ce montant-là, est-ce qu'il est, sans la déduction du subside de 4,5 millions qui a été annoncé tout à l'heure ? Merci, parce que pour moi, ce n'est pas clair.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Oui, je vous confirme que c'est le montant total des travaux sans déduction de la subvention. Je vous confirme aussi que le montant des décaissements que je vous ai annoncés tout à l'heure, c'est le montant qui ne tient pas compte des subventions que nous avons déjà reçues.

Ce sont vraiment les dépenses totales. On est donc à 8,1 millions et on a déjà reçu une partie des subventions, parce qu'on les reçoit au fur et à mesure de l'avancement du chantier, à la fin d'une année civile. On a déjà reçu une partie des subventions et elles ne sont pas déduites de ce montant que je vous ai donné. Elles ne sont pas déduites du montant total qu'on vous demande aujourd'hui, elles ne sont pas déduites du montant déjà dépensé que je vous ai donné aussi. Je vous ai donné uniquement les chiffres dits bruts, donc vraiment de décaissement de dépenses.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Dans ce Conseil, certains pensent que je raconte des bêtises, mais ce soir, j'ai noté. Alors, j'ai quand même noté des choses intéressantes. J'ai noté que, quel que soit le résultat du vote, de toute façon, ça continue. Bon, ça continuera, ça me réconforte quelque part. Je me dis que je peux voter ce que je veux la conscience tranquille.

On nous dit aussi qu'on a mis un chef de projet à 100% pour essayer d'éviter la catastrophe. Alors, premièrement, je ne sais pas si ce chef de projet à 100% était dans le préavis ou si c'est encore un petit peu plus de dépassement qu'on ne voit pas et je vois que le résultat n'est pas tout à fait probant.

Ensuite, pour ce qui est des travaux d'opportunité, j'ai bien entendu et bien écouté ce qu'on m'a dit. Monsieur Schroff, je crois que j'ai la réponse. Les travaux d'opportunité, c'est tout ce qu'on avait oublié dans le projet avant de le lancer. Donc, on se dit, ah, mais tiens, on n'avait pas vu que les bordures du trottoir étaient nulles, on va les changer quand même. C'est ça, les travaux d'opportunité, c'est grosso modo ce que j'ai entendu.

Ensuite, j'ai peut-être une réponse pour Madame Claramunt. Comment est-ce qu'on vérifie ? Eh bien, écoutez, on a pu nous donner ce soir un état des décaissements au 13 septembre. Moi, quand j'ai un projet immobilier et encore bien plus petit que ça, je peux vous dire que je suis, mais pas sur quatre semaines, je suis régulièrement au moins une fois par semaine, mais je n'ai que des petits projets. Donc, évidemment que pour un truc à 11 millions, plus 3 millions de dépassements, etc., il n'y a pas besoin de se préoccuper plus qu'à quatre semaines.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Conseiller Louis Rivier, remplaçant du rapporteur de la Commission ad hoc, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 12-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de 3'210'000 TTC destiné au projet de BHNS – route de Cossonay.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ce crédit complémentaire, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 128'450.- dès 2026.

Vote : Les conclusions du préavis no 12-2024 sont approuvées par 30 voix pour, 18 voix contre, 8 abstentions.

Le point 10 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis N° 13-2024 au Conseil communal concernant l'adjonction d'un nouvel article 60a au Règlement du Conseil communal

Madame la Présidente appelle Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

J'aimerais revenir sur quelques aspects du rapport de la commission, notamment sur trois points.

La première, réduction de la confiance envers les élus ? L'argument sur lequel ce registre pourrait réduire la confiance des citoyens envers leurs élus en insinuant qu'ils ne sont pas capables de se récuser de manière éthique et contradictoire. En effet, la transparence ne doit pas être perçue comme une remise en question de la bonne foi des élus, mais comme une garantie supplémentaire pour éviter les conflits d'intérêt.

Complexité et impact limité : bien que la commission exprime des doutes quant à la capacité de ce registre à améliorer de manière significative le fonctionnement du conseil, l'aspect de fond du projet ne doit pas être sous-estimé. Même si cet article ne résout pas tous les problèmes, il représente une étape nécessaire dans une série de mesures pour renforcer la transparence et la participation citoyenne. Ce n'est pas parce que ce projet ne couvre pas tous les aspects des conflits d'intérêt qu'il ne mérite pas d'être adopté.

Protection des données : la question de la protection des données personnelles soulevées par la commission est valide, mais le projet doit être vu dans le contexte des responsabilités publiques des élus. Ceux-ci s'occupent d'une fonction publique et il est légitime que les intérêts soient connus dans la mesure où ils peuvent interférer avec leurs décisions politiques. Les citoyens ont le droit de savoir si leurs représentants sont influencés par des intérêts économiques ou privés.

En résumé, du point de vue du PSIG, ce projet de règlement, conformément au préavis, doit être soutenu car il vise à renforcer la transparence et à restaurer la confiance dans les institutions démocratiques.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

En lisant cette déposition, nous nous sommes demandé quel pourrait être le changement qu'elle amènerait par rapport à aujourd'hui, ou plutôt, qu'est-ce qui aurait été différent si elle était en vigueur depuis quelques temps déjà ? La réponse est : probablement rien.

Pourquoi ? Chaque membre devrait indiquer ses activités professionnelles.

D'accord. Mais aussi, les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, direction, surveillance, fondation, société, association ou établissement importants, ou alors aussi des groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers.

La question qui se pose est la suivante. A l'échelle de nos décisions au niveau du Conseil communal, au niveau des compétences de l'échelon communal, quelles sont les conséquences d'avoir une fonction dans toutes ces organisations importantes ? Par exemple, le membre du Conseil d'administration d'Orlatti, lorsqu'on discute de l'achat d'une pelleteuse. Le PDG d'Helsana, je doute que les jetons de présence soient suffisants pour lui. Néanmoins, admettons, quelle serait pour lui la conséquence de cette activité pour des décisions communales ? En fait, j'ai peur que cette disposition ne serve qu'à prétendre qu'on souhaite de la transparence, mais pas en la couvrant totalement. Alors allons-y. Si on veut apporter de la transparence, allons jusqu'au bout. Qu'est-ce qui serait utile de connaître au niveau du Conseil communal ? Par exemple, quels sont les membres qui jouent au tennis lorsque l'on vote sur la rénovation des courts ? Sans doute, lorsque l'on a une longue discussion sur l'acquisition d'une parcelle par la Société coopérative d'habitation de Lausanne, il pourrait être utile de connaître les sociétaires qui se verraient attribuer un accès facilité à un appartement. Ça, c'est utile. Ce serait transparent. Alors, allons au bout de ce concept, on pourrait enlever cette notion d'importance, qui est d'ailleurs juridiquement un petit peu abstraite, et ajouter des notions de membres, de sociétaires ou de coopératives. Et là, on pourra dire qu'on a réellement voulu et souhaité de la transparence.

A cette proposition, on propose également une entrée en vigueur au 1er janvier 2026, qui nous laisse le temps de nous préparer. Concrètement, cela veut dire, par rapport à la disposition de l'article proposé, ce serait d'enlever les adjectifs importants du point b de la lettre b, c et e, et ajouter les coopératives à la liste des organisations qui sont citées à la lettre b et d'ajouter aussi à la lettre b : « de même que s'il détient un statut de membre, sociétaire ou tout autre modèle de participation ». Ainsi, on couvrirait, un statut large, de celles et ceux qui font partie de ces structures. Je dépose donc un amendement avec les modifications de l'article dans le cadre de ce préavis.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je vais aller un petit peu dans le sens de mon préopinant.

Un registre des intérêts pour les membres du Conseil communal n'est en soi pas forcément une mauvaise idée. C'est peut-être un peu compliqué pour ce qu'il apportera. Cependant, le projet est mal ciblé. Qu'est-ce que ça peut bien faire si nous avons parmi nos membres le directeur de Nestlé ? C'est quand même un intérêt supérieur, mais ce n'est certainement pas ça qui va faire qu'il va voter plus ou moins un projet. Qu'est-ce que ça peut bien faire si parmi nos membres quelqu'un est actionnaire de la Banque cantonale vaudoise ? Il y a quand même des locaux à Prilly qui ont un certain nombre d'intérêts. Est-ce que c'est quelque chose qui va influencer son vote ? Qu'est-ce que ça peut faire si parmi nos membres quelqu'un a des actions de la SGA ? C'est intéressant, parce que c'est un truc dont on va parler tout à l'heure. Est-ce que ceux qui sont actionnaires de la SGA dans ce Conseil devraient l'annoncer ? En revanche, ce qui m'intéresse, et je le sais déjà en partie, ce qui m'intéresse, c'est de savoir qui est membre du foot, parce que la commune paie une subvention, parce que la commune entretient les terrains. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir qui est membre de toutes les sociétés locales, mais aussi qui est dans cette commune au bénéfice des prestations complémentaires ou de l'aide sociale communale, parce que ce sont des éléments qui influencent nos décisions.

Selon le fait que vous soyez au bénéfice des prestations complémentaires, par exemple, vous ne payez pas la taxe sur les chiens. Mais en fait, on doit voter sur cette taxe pour les chiens. Alors, est-ce que tous ceux qui ont un chien sur la commune devraient quand même l'annoncer ? Parce que, je suis certain que ça influencera leur vote à ce sujet-là.

Ensuite, on peut pinailler un peu, il y a tous ceux qui sont salariés d'entreprises, de commerce, etc. établis sur la commune. Ce sont là des informations qui, je pense, sont intéressantes aussi, parce que c'est sûr qu'ils auront tendance, dans les décisions qu'ils prennent ou qui influencent la commune, de parler en fonction ou en faveur de leur employeur ou de leur petit business. J'ai noté aussi, on est peut-être tous plus ou moins membre de la coopérative Migros. Je pense qu'ils devraient aussi l'annoncer. Parce que quand on doit, par exemple, voter l'aménagement du trottoir devant la Migros, ce sont tous des trucs qui sont importants. Il y a aussi les coopérateurs de la Coop. Et puis, les bénéficiaires, ceux qui ont des abonnements de bus. Parce que naturellement, eux, ils vont être assez enclins à soutenir tout ce qui est projets de travaux publics.

Voilà, je pense que l'idée d'un registre des intérêts est intéressante. Je pense que les membres du conseil communal se connaissent suffisamment pour ne pas monter une usine à gaz là autour et on a déjà dans notre règlement l'obligation de se récuser. Je n'en connais pas beaucoup qui l'ont fait au sein de ce conseil. En tout cas, depuis que j'y suis, je ne connais que trois cas de gens qui se sont récusés, alors qu'à mon avis, il y en a bien plus que ça qui auraient pu le faire.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Au-delà de tout ce qui a été énoncé tout à l'heure par mes préopinants, le PLR a une pré opinion qui est quand même assez négative, surtout le travail qui est nécessaire pour mettre à jour, pour maintenir ce genre de registre. On n'a pas besoin de ça. On a déjà bien assez de tâches qui occupent notre administration. On pense que c'est quand même largement superflu.

Maintenant, étant donné la volonté des uns et des autres, on ne va pas s'opposer non plus à la transparence. Mais effectivement, on suivrait à ce moment-là l'amendement qui a été déposé par David Stauffer, de dire que s'il y a transparence, on veut répertorier tous les intérêts qui sont en jeu. Parmi ceux-ci, pourquoi pas un nombre d'exemples qui ont été démontrés par Monsieur Deillon. Allons jusqu'au bout si vraiment la volonté est là. Parce que finalement, ces cercles d'intérêts, on en a tous et on doit tous en être conscients. En règle générale, on peut tous être responsables de ça, se récuser en conséquence. Si ce n'est pas le cas, dans ce cas-là, allons jusqu'au bout.

Madame la Présidente demande à Madame la rapportrice de lire les conclusions amendées.

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet (PSIG) a la parole

Je ne voulais pas intervenir pour ne pas allonger ce débat qui dure déjà depuis avril 2003. Je crois que tout a été dit, notamment ce que j'ai souvent répété dans les deux séances de commission, c'est qu'il s'agissait par cet article de trouver un équilibre délicat entre l'information et la transparence, le but de cet article, mais aussi la protection de la sphère privée.

Je rappelle que le Parlement fédéral a longtemps travaillé sur cet article.

En consultant experts, juristes, etc., vous connaissez un peu la façon de travailler de l'administration fédérale et du Parlement. Cet article a finalement été voté, je viens de le vérifier, par 144 oui contre 4 non par le Conseil national et puis, par le Conseil des états, à l'unanimité.

Alors, pourquoi pas, je comprends bien, Monsieur Stauffer, je comprends bien ce que vous dites, on arrive peut-être à la limite, justement, qu'il ne faut pas franchir en direction de la sphère privée. Je vois une autre objection à votre idée, vous parlez d'être membre d'une association coopérative ou d'autres organisations. Là, je pense qu'on touche vraiment à la sphère privée.

Monsieur Deillon va encore plus loin, lui, il faudrait carrément ouvrir son compte en banque dans ce registre, quelque chose comme ça, on n'est pas loin. Donc, moi, je propose de refuser cet amendement qui est difficilement praticable, parce que les gens changent souvent aussi d'associations, de coopératives, de membres, ça c'est des choses qui bougent tout le temps, donc ce serait un peu compliqué de tenir à jour ce registre. Surtout, je pense que ça va trop loin dans la sphère privée des gens.

Voilà, je vous prie donc de refuser cet amendement.

Si la parole n'est plus demandée, nous allons donc procéder au vote de l'amendement. Je vous rappelle que le fait d'accepter ou de refuser l'amendement laisse libre le vote sur le fond.

Vote : l'amendement du LCVL est refusé par 24 oui, 25 non et 7 abstentions

Nous passons donc au vote du préavis initial sans amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 13-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de refuser l'adjonction de l'article 60a « Obligation de signaler les liens d'intérêts » telle que présentée.

Vote : Les conclusions du préavis no 13-2024 sont refusées par 27 voix contre (avec le vote de la Présidente du Conseil), 26 voix pour, 2 abstentions.

Le point 11 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport-préavis N° 14-2024 au Conseil communal concernant la réponse au postulat 06-2022 du PSIG et les Verts « Prilly sans publicité commerciale »

Madame la Présidente appelle Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

D'entrée de jeu, je déclare mes intérêts. Je suis détenteur d'une poignée d'actions de la SGA. Alors, ce rapport, ce n'est qu'un rapport, ce n'est pas un préavis, est le résultat d'un consensus au sein de la municipalité.

C'est déjà positif que notre municipalité ait pu se mettre d'accord là-dessus. Moi, je déplore qu'ils y en aient qui disent qu'ils ne sont pas satisfaits du consensus. Moi non plus, je ne suis pas du tout satisfait. C'est ça le but d'un consensus, c'est que ça ne satisfait personne. Alors, l'UDC, dans sa très grande sagesse, comme d'habitude, qui n'a personne à la municipalité, va accepter ce rapport. Maintenant, pourquoi est-ce qu'on va accepter ce rapport ? C'est aussi un petit peu parce que ça n'a pas la moindre importance, c'est un rapport. Que vous soyez contents ou pas de ce qu'il raconte là-dedans, c'est quand même la municipalité qui est compétente pour signer un contrat, pour s'engager et pour faire l'opération. C'est de toute façon la municipalité qui est compétente pour savoir où est-ce qu'il y a des panneaux publicitaires, où est-ce qu'il n'y en a pas. Alors, des commissaires ne sont pas contents qu'il y ait trois panneaux en face de Castelmont parce que ça masque la vue sur la friche qui est derrière. Personnellement, je ne sais pas ce qu'il y a de mieux, est-ce que c'est la friche qui est derrière ou est-ce que c'est une jolie pub pour un truc sympa ?

Donc, je vous encourage à rapidement accepter ce rapport, parce que de toute façon, la discussion ne mène à rien.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (VER) a la parole

Je vais vous présenter la position du groupe des Vert.e.s sur cette réponse de la municipalité au postulat « Prilly sans publicité commerciale ».

Alors tout d'abord, ce préavis s'est transformé de « Prilly sans publicité commerciale » à « Prilly avec moins de publicité commerciale », car comme cela a été mentionné, on a demandé à la municipalité de présenter un compromis entre les différentes forces politiques prillérans.

J'en profite pour saluer la manière dont les forces politiques ont su dialoguer pour arriver à ce compromis, en tout cas en commission et en municipalité et je tiens à faire un bref rappel de pourquoi nous pensons que limiter la publicité et son impact sur notre territoire serait bénéfique aux prillérans et prillérans.

Premièrement, ça rend notre commune plus belle et agréable en améliorant la qualité de l'environnement et urbain. Ça diminue la consommation superflue et donc diminue significativement l'impact environnemental indirect de notre commune, pour donner la liberté, en fait, tout simplement de ne pas être exposé à de la publicité non sollicitée. La pub, ensuite, peut être problématique du point de vue de la sécurité routière et la pub peut contribuer à l'endettement en incitant les personnes avec des finances compliquées à surconsommer.

Le groupe des Vert.e.s est de l'avis que ces avantages dépassent largement la contribution financière de la publicité à la commune et qui se monte actuellement à 41'700 francs, ce qui représente environ 0,05% des revenus de notre commune, ce qui pourrait être largement compensé ailleurs. De plus, il existe aujourd'hui de nombreux supports, en particulier numériques, qui permettent aux entreprises de faire la promotion de leurs produits et services.

Concernant la réponse de la municipalité, trois points principaux ne nous satisfont pas. Ils n'adressent pas le sujet de la publicité sur le terrain privé visible depuis l'espace public. Ce point est particulièrement problématique car les publicités ont les mêmes impacts négatifs que ceux mentionnés précédemment, sans que la commune ne reçoive les avantages financiers de la publicité. Inclure les panneaux sur les terrains privés dans la réponse municipale aurait également donné une vision plus complète de la publicité à Prilly.

Deuxièmement, la problématique de la publicité rétroéclairée n'a pas été abordée. Et enfin, la réponse a été élaborée sous l'angle de la diminution du nombre de panneaux, comme ça a été énoncé, alors qu'il nous aurait paru davantage intéressant de l'aborder sous l'angle de l'impact de la publicité. Ceci aurait pu être fait en se concentrant sur la réduction du nombre d'emplacements avec de la publicité, plutôt que de se focaliser sur le nombre de panneaux.

Nous saluons cependant qu'il y ait eu un point d'attention sur l'exposition de la publicité autour des écoles, qui a été significativement réduite dans la proposition de la municipalité. Ceci étant dit, nous sommes favorables à accepter la réponse de la municipalité, car elle représente une amélioration par rapport à la situation actuelle. Dans l'esprit de la réponse à ce postulat, nous émettons le souhait que la municipalité n'autorise pas de nouvelles publicités sur terrain privé à l'avenir ainsi qu'aucune publicité commerciale rétroéclairée.

Le groupe des Vert.e.s vous invite donc à accepter la réponse de la municipalité.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Rassurez-vous, je serai bref et nous n'allons pas refaire tout le préavis. Avec le support que je vais vous présenter, nous irons droit au but. L'objectif est simplement de dissiper les doutes soulevés en commission, notamment sur certaines publicités. Bien que nous ayons déjà envoyé des précisions, il semble que cela n'a peut-être pas suffi. En fin de compte, l'idée est de clarifier pour obtenir un préavis positif, en espérant transformer les quatre abstentions.

Contexte et types de panneaux

- Le préavis concerne uniquement les 127 panneaux publicitaires SGA sur le domaine public et privé communal à Prilly, et non les abris de bus (22 au total) ou les cityplans (9 au total).
- Ces panneaux incluent des formats comme les F4 M, les F200 et les F12, chacun ayant un impact visuel différent.
- D'autres panneaux (prévention des accidents, culturels et votations) existent également sur le territoire.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité propose de ne pas supprimer l'affichage commercial à Prilly, comme certains l'ont demandé, mais de réduire le nombre de panneaux publicitaires. Nous souhaitons :

- maintenir le partenariat avec la SGA, qui a donné satisfaction,
- diminuer le nombre de surfaces publicitaires sur le territoire communal,
- privilégier l'affichage culturel,
- supprimer l'affichage commercial aux abords des écoles.

Ces mesures représentent une réduction de 54 panneaux, soit une diminution de 42,5 % du nombre actuel.

Précisions sur les conventions et règlements

Les 127 panneaux SGA sur le domaine public et les parcelles privées communales sont couverts par une convention, modifiable par voie d'avenant. Par ailleurs :

- Les cityplans, régis par une autre convention, ne font pas partie des 127 panneaux de ce préavis.
- Les panneaux SGA sur les parcelles privées sont soumis au règlement communal sur les procédés de réclame (disponible sur le site de la commune), lequel permet aux propriétaires privés un maximum de deux panneaux sur façades et murs, ou jusqu'à quatre sur pied.

Il est important de comprendre que cette distinction entre panneaux publics et privés explique la différence entre les 160 panneaux SGA estimés par certains et les 127 comptabilisés par la municipalité.

Exemples pour clarification

Quelques exemples concrets :

- Panneau près du Chasseur : compté par la SGA, mais ne faisant pas partie du rapport car il s'agit d'un abri-bus.
- Croisement de la Confrérie : panneaux sur parcelles privées installés par la SGA, comptabilisés par eux, mais exclus du décompte de 127 car ils sont sur domaine privé.
- Exemple à Lausanne : hors de notre décompte puisque situé en dehors de Prilly.

Conclusion

En somme, nous avons opté pour une solution médiane. Bien qu'on puisse être opposé à la publicité, il faut rappeler que cette activité génère des emplois locaux et un savoir-faire, de la création jusqu'à l'installation des affiches. Alors que le centre d'impression de Bussigny ferme, il serait regrettable de compromettre d'autres emplois liés à cette activité sur le territoire communal.

Voilà, Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, la Municipalité vous demande, comme la Commission, de soutenir ce préavis. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Très brièvement, la publicité sert aussi à la prévention, sert aussi à des causes qui nous intéressent tous, et donc ces liens et ces vecteurs-là, je pense qu'il faut aussi pouvoir les maintenir, et ça passe aussi par un maintien de ces panneaux. C'est utile à tous, quand même, dans une certaine mesure. Maintenant, concernant le règlement qui date de 2007, je pense qu'on peut dire qu'au niveau du PLR, on sera tout à fait enclin à considérer que celui-ci sera revu pour être remis au goût du jour.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et passe la parole à Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 14-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le présent rapport-préavis comme réponse au postulat 06-2022 et de le classer.

Vote : Les conclusions du rapport-préavis no 14-2024 sont approuvées à une large majorité, moins 3 abstentions.

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Réponse à l'interpellation INT 05-2024 : "Quelles répercussions financières pour la commune suite au rapport de l'audit du service des finances de la Ville de Lausanne concernant le Centre Sportif de Malley SA" - déposée par la COFIN**

INT 05-2024 - Réponse municipale à l'interpellation de la CoFin "Quelles répercussions financières pour la commune suite au rapport de l'audit du service des finances de la Ville de Lausanne concernant le Centre Sportif de Malley SA"

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 6 mai 2024.

Question 1

Lors du préavis no 11-2015, la convention d'actionnaires indiquait que la commune de Prilly participait aux charges pérennes selon un plafond bloqué. Or, tant dans l'article du 24heures que dans l'audit, il est mentionné des tractations avec les communes qui doivent se dérouler. Qu'en est-il ? Quels sont les montants possibles maximum supplémentaires que la commune de Prilly devrait prendre en charge ?

En tant que commune territoriale et principale actionnaire avec les villes de Lausanne et Renens, la ville de Prilly a signé le 6 octobre 2017 une convention avec ces deux villes qui fixe la répartition du déficit annuel en fonction de son évolution. Au vu du dépassement important 2025, principalement à sa charge, la ville de Lausanne a demandé une séance de discussion sur cette actuelle convention et par là, sans doute, une proposition de nouvelle répartition de ce déficit. Cette séance aura lieu cet automne et le Conseil communal sera tenu au courant de l'avancée de ces discussions. Il n'y a donc pas lieu, à ce stade, d'évoquer ou de préjuger « des montants possibles maximum supplémentaires que la commune devrait prendre en charge » (dixit interpellation). La convention actuelle en vigueur est appliquée.

En 2015 le préavis présenté au Conseil communal de Lausanne prévoyait un déficit de 11,79 millions, une fois la Vaudoise aréna pleinement opérationnelle. En 2023, cette somme est montée à 15,4 millions et dans le budget 2025, la somme déficit est de 17,1 – soit 5,3 millions de plus que les prévisions.

Ce déficit, selon convention, est pris en charge par les trois villes-actionnaires, Lausanne, Prilly et Renens ainsi que Lausanne Région. Toutefois, le montant actuel à charge de la ville de Lausanne pose problème à sa Municipalité. De ce fait, des discussions sont en cours.

Question 2

Est-ce que le CSM a réalisé ou prévu un benchmarking concernant le tarif horaire de la glace (en Suisse romande ou Suisse), ceci pour réévaluer le futur prix horaire ?

La Direction du CSM S.A. a mené un important chantier d'analyse et de comparaisons des tarifs y.c les prix de location de glace par les clubs d'Hockey. Ainsi, nous disposons aujourd'hui des chiffres pour les infrastructures suivantes :

La Swiss Life aréna Zurich, BCF aréna Fribourg, Post Finance aréna Berne, Swiss aréna Kloten, Bossard aréna Zug, Vaillant aréna Davos. Les prix de location de glace pour les clubs résidents varient de CHF 160.- à CHF 320.- / h.

De plus, nos analyses ont été confirmées par une étude indépendante Match Day qui a étudié plus spécifiquement la BCF Aréna.

Le constat général est que les tarifs de location de glace pratiqués à la Vaudoise aréna sont inférieurs aux tarifs pratiqués dans les autres arénas, alors que ces infrastructures sont plus anciennes (donc davantage amorties) que la Vaudoise aréna et certaines ont bénéficié de capitaux ou de financements privés pour les rénovations/constructions (BCF aréna, Swiss Life aréna, Bossard aréna Zug)

CSM SA a minutieusement analysé et connaît les coûts de production et de revient d'une heure de glace à la Vaudoise aréna soit CHF 400.-/h.

Ainsi, le Conseil d'administration a pris la décision formelle de réajuster dès le 1er août 2024, les tarifs de glace pour les clubs résidents professionnels (CHF. 350.- /h) et amateurs (CHF 200.-/h) et de réduire le montant des subventions indirectes du CSM SA à ces clubs. Aucun changement n'est prévu pour les clubs formateurs résidents à la Vaudoise aréna, soit le Club des patineurs de Malley Lausanne (CPLM) et pour LHC académie.

Question 3

Peut-on considérer le coût de l'heure de glace à 100 francs pour les entraînements de la 1ère équipe du LHC comme étant une subvention indirecte ? Comment peut-on justifier un tel prix ?

Oui c'est une subvention indirecte au LHC 1^{ère} équipe. En partant d'un prix de location de glace à CHF 400.-/h et sur une base moyenne de 550 heures d'entraînement annuel, cela représente une subvention indirecte annuelle de **CHF 165'000.-**

Il est bon de rappeler que le prix de location de glace pour LHC 1^{ère} équipe était déjà à CHF 90.-/h pour l'ancienne patinoire de Malley - CIGM. Jusqu'en 2021, le CSM SA n'a jamais travaillé sur une comptabilité analytique et n'avait pas les compétences ni les ressources en interne pour évaluer le coût de production d'une heure de glace qui est très différent de celui du CIGM. Les équipements de production de la glace sont en effet bien plus sophistiqués et le contracting avec LAZUR n'est pas comparable avec les anciennes infrastructures.

Le Conseil d'administration et la Direction de CSM SA ont travaillé sur la révision des tarifs toute l'année 2023 et la Direction a rencontré le LHC déjà en mai 2023 pour exposer ses arguments et les informer qu'un changement de tarif au plus près du coût de production devait être envisagé et ce déjà pour la saison 2023-2024 à compter du 1er septembre 2023.

Or, la Direction et le Président du LHC avaient demandé un délai pour la hausse du tarif et un report en septembre 2024 afin de laisser le temps au club de résoudre des affaires internes. Compte tenu des difficultés traversées par le Club en 2022-2023 et le départ de deux actionnaires, le CA avait donc accepté d'accorder ce délai.

Par une décision du Conseil d'administration de CSM SA à fin mars 2024, une lettre a été envoyée à la Direction de LHC le 13 mai 2024 (mise en attente durant la phase des play-offs) afin de leur notifier une augmentation du tarif de location de glace à CHF 350.-/h dès septembre 2024.

En revanche, le CA de CSM SA, a accepté de maintenir son soutien à LHC académie qui compte 450 membres, en maintenant les tarifs de location à CHF 80.-/h. De plus nous précisons que l'heure de location est effective et ne tient pas compte du temps de surfacage qui n'est pas décompté ni facturé au LHC académie. De plus lors des tournois et matchs juniors, les vestiaires pour les équipes adverses et les arbitres sont aussi mises à disposition gracieusement. Ceci est aussi valable pour les clubs amateurs résidents à la Vaudoise aréna, dont HC Prilly Black Panthers.

Question 4

Une adaptation du prix de l'heure de glace aura une incidence directe sur les finances des clubs résidents (associations) autre que le LHC. Est-ce que la Municipalité a identifié les conséquences financières pour ces clubs résidents, dont leur siège est à Prilly ?

La Directrice et le Président du CSM SA ont rencontré les municipalités et les services des sports des communes afin de les informer de la situation afin que les incidences puissent être analysées et anticipées par la commune. Il est évident que cela impacte sur les subventions des clubs résidents. Ces derniers ont été informés du changement et d'adaptation des subventions communales directes.

Question 5

Dans son rapport, le contrôle des finances de la ville de Lausanne indique que certains espaces publicitaires ne font pas l'objet d'une facturation par le CSM. S'agit-il d'oublis de facturation ou y-a-t-il des sociétés ou personnes qui bénéficient d'une gratuité de disposer de ces espaces. Si tel n'est pas le cas, pourrait-on savoir qui bénéficie de l'encaissement de ces espaces publicitaires ??

Les recettes liées aux ronds et aux bandes de glace pour la patinoire aréna sont encaissées par le LHC et font partie intégrante des packages de sponsorings vendus par le Club. Ces espaces à notre connaissance, n'ont jamais fait l'objet de convention et aucun montant n'a jamais été rétrocédé à CSM SA. Ainsi, lors de la révision des baux, ces montants n'y figurant pas et aucune convention ne liant le club à ce sujet, ces espaces n'ont pas été pris en considération ni fait l'objet d'une valorisation dans la discussion.

Pour rappel, en 2022 le CSM SA a dû revoir l'intégralité des baux afin d'abolir la gratuité pendant 10 ans pour les matchs du LHC. Cela aurait représenté une perte annuelle de CHF 500'000.- (dès 2023) à laquelle il y avait une potentielle perte de risque sur débiteur pour le bail des événements (CHF 1 million), dont nous rappelons que le LHC a payé 4 mois sur 28 mois (septembre 2019 à décembre 2021) à cause du COVID en grande partie et d'une aréna pas exploitable pour les événements en 2019.

Les négociations ont permis à CSM SA et à LHC de clarifier les baux et de les valoriser toutes les espaces qui étaient déjà utilisés par LHC, mettant un terme au CHF 500'000.- de gratuité. LHC a également remboursé de façon anticipée la totalité de la créance de CHF 7.5 millions sur la patinoire Malley 2.0. Ainsi et pour conclure, la révision des baux et les négociations ont d'avantage porté sur ces montants importants plutôt que sur les espaces publicitaires.

Question 6

Comment la commune de Prilly va s'assurer de la mise en application des recommandations 3 et 4 dans les délais mentionnés et surtout quels en seront les impacts sur les finances de la commune ?

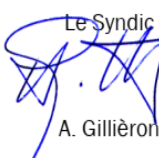
La Ville de Prilly dispose d'un représentant au Conseil d'administration de CSM SA qui suit la mise en application des recommandations de CFL par la Direction de l'entreprise et selon une planification financière validée au CA. De plus, le Président et la Directrice Générale répondront volontiers à toutes questions émanant de la Municipalité ou de la Commission financière du Conseil communal en cas de nécessité.

Dans la mesure où la participation au déficit de la Ville de Prilly est plafonnée, les incidences pour la commune sont nulles hormis une augmentation des subventions directes à votre Club de Hockey permettant à CSM S.A de diminuer les subventions indirectes.

En revanche, la Ville de Prilly est caution à hauteur de CHF 10 millions sur le montant de la dette de 170 millions pour la construction de la Vaudoise aréna (déficit de construction). Plus CSM S.A a la possibilité d'augmenter ses revenus, plus nous pourrions amortir et diminuer les coûts financiers de la dette, ce qui aura une incidence positive sur le montant global du déficit. Pour précision, les renouvellements d'emprunts aujourd'hui ne se font plus au taux historique prévu dans le préavis 15/23.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic A. Gillieron	 MUNICIPALITÉ DE PRILLY	 La Secrétaire S. Böhlen
--	---	---

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 7 octobre 2024

Madame la Présidente précise que l'interpellation de la COFIN avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 6 mai 2024. Elle demande si la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si un membre de la COFIN souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Juste pour vous dire que la COFIN remercie la municipalité pour la réponse qu'elle a reçue. Elle prendra le temps de partager cette information et cette réponse en commission. On a encore peu le temps de le faire et le cas échéant, on reviendra avec des questions.

Madame la Présidente demande si d'autres membres du Conseil communal souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente clôt la discussion.

Le point 13 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Réponse à l'interpellation INT 07-2024 : " Réfection du giratoire du centre : inquiétudes chez les petits commerçants " - déposée par Ariane Zwahlen & consorts**

**INT 07-2024 - Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Ariane Zwahlen
"Réfection du giratoire du centre : inquiétudes chez les petits commerçants"**

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 17 juin 2024.

En préambule la Municipalité tient à souligner que les travaux de la route de Cossonay sont des travaux majeurs pour cet axe structurant de notre commune. Les travaux sont non seulement en lien avec le développement des transports publics, mais sont aussi une véritable requalification de l'axe avec des améliorations pour tous les autres usagers et notamment pour les riverains de cette route qui était en bien piteux état. Ensuite, les travaux du giratoire ont été préparés avec soin étant donné leurs impacts fort sur la circulation notamment automobile, sur toute la commune de Prilly. Toutefois, c'est majoritairement le trafic de transit qui est touché, celui-là même que nous tentons de diminuer grâce à différentes politiques publiques et qui engendrent tant de nuisances sur le sol prilléen. Ainsi, la Municipalité est surprise du postulat de l'interpellatrice qui voudrait soutenir un tel trafic de transit qui amènerait des client-e-s dans les commerces locaux. Or, toutes les études et les expériences en Suisse et en Europe tendent plutôt à prouver le contraire : l'automobiliste de passage n'est pas un bon client et représente une part minime des chiffres d'affaire des commerçants. Les mesures rendant la rue agréable et le passage à pied ou à vélo ont beaucoup plus d'impact sur l'attractivité des commerces que l'accessibilité en véhicules à moteur. Par ailleurs, le parking de la COOP, au centre de la Ville, a été accessible en tout temps et le reste.

Toutefois, afin de minimiser les nuisances, la Municipalité a tenté de minimiser l'emprise des travaux. Ainsi, ceux-ci ont été volontairement planifiés durant les vacances scolaires estivales, afin de limiter autant que possible la gêne aux usagers de la route de Cossonay, ainsi que l'impact sur les commerçants du centre de Prilly.

Enfin, ces travaux marquent la fin des travaux de génie civil impactants sur la route de Cossonay.

Maintien d'un nombre limité de places de courte durée - quinze minutes - en dehors du parking du centre commercial

Concernant les places « zone bleue » qui se trouvent à proximité du giratoire, leur suppression était rendue nécessaire par le conflit entre la giration des bus et un éventuel véhicule stationné. Mais, seule une place de stationnement a été supprimée durant la première étape des travaux. Tandis que ce sont deux places de stationnement qui ont été supprimées durant la deuxième étape des travaux. Ainsi, des places de stationnement devant les commerces ont subsisté pendant toute la période des travaux.

Par contre, les places de stationnement limitée à quinze minutes et les deux places de stationnement « zone bleue » en aval du chemin du Vieux-Collège ont été supprimées début juillet afin de faciliter le passage des bus aux heures de pointes et assurer des places de stationnement aux pompiers volontaires en cas d'intervention.

Installation d'une signalisation en amont des travaux afin d'indiquer que les commerces restent ouverts durant les travaux ?

Aucune signalisation particulière concernant les commerces n'a pas été mise en place, car même si le transit était rendu difficile, il était toujours possible et n'était pas indiqué comme interrompu. Et les automobilistes ont eu le temps de constater, surtout aux heures de pointe durant la première semaine des vacances, que les commerces étaient bien restés ouverts.

Production d'un flyer d'information qui présente les différents accès et zones de stationnement au centre de Prilly, durant les différentes phases de travaux

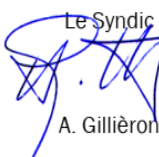
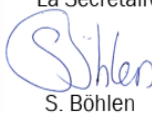
Les schémas de circulation des différentes phases de chantier étaient présentés sur le site internet dédié au chantier de la route de Cossonay. Les coordonnées du site internet figuraient d'ailleurs sur le flyer distribué aux habitants (code QR). La production d'un flyer spécifique n'a pas été jugé nécessaire et n'est pas de la responsabilité de la commune qui doit avant tout avertir ses citoyens et citoyennes. A noter que les commerçants impactés ont été averti en amont mais n'ont pas manifesté l'intérêt d'avoir des informations supplémentaires.

Diffusion des informations ci-dessus sur le site internet de la Commune et sur les réseaux sociaux ?

Les informations diffusées sur les réseaux sociaux et le site de la commune faisait état des deux étapes de chantier ainsi que de l'accessibilité des différents endroits du centre.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillièron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 7 octobre 2024

Madame la Présidente précise que l'interpellation de Madame la Conseillère Ariane Zwahlen avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 17 juin 2024. Elle demande si la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à Madame Zwahlen si elle souhaite s'exprimer.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Je remercie la municipalité de sa réponse. J'aimerais brièvement la commenter.

La municipalité s'étonne de cette interpellation qu'elle interprète comme un soutien au trafic de transit au sein de Prilly. Ce n'est évidemment pas la cible visée. Pour diminuer le transit au centre de Prilly, il faut des mesures autrement incitatives et pérennes que des travaux sur un giratoire. L'objectif de ce postulat était de relayer les préoccupations des petits commerçants de notre ville afin qu'ils puissent continuer à faire leur travail et nous offrir une offre variée de produits et de services, malgré le grand chambardement qu'a constitué ou que constitue encore un peu le chantier du BHNS.

Les travaux de réfection du giratoire étant maintenant terminés, je prends acte de la réponse de la municipalité que je remercie encore une fois.

Madame la Présidente demande si d'autres membres du Conseil communal souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Communication liée à l'interpellation INT 08-2024 : "Démissions au sein du SDIS Malley" – déposée par Eva De Boer & consorts

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la communication.

Monsieur le Conseiller municipal Luigi Sartorelli (LCVL) a la parole

Pour répondre à cette interpellation, la Municipalité a décidé de reporter ses réponses à notre prochain conseil, soit le 11 novembre. Pourquoi ceci ? Diverses mesures ont été prises par les municipalités respectives (Prilly et Renens) et nous souhaitons attendre le rapport de ces mesures qui ont été décidées. Ces rapports devraient arriver sous peu. Cela nous permettra, après l'analyse de ceux-ci, de vous informer d'une manière claire et précise sur la situation du SDIS, ce que vit le SDIS actuellement.

Cette réponse ne pourra pas être faite dans les délais statutaires. Cela veut dire que vous la recevrez environ une semaine avant la séance du 11 novembre.

Madame la Présidente demande si des membres du Conseil communal souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente précise que le Bureau a été informé que le PSIG déposera ce soir un postulat et une interpellation et que le groupe VER déposera plusieurs postulats.

Madame la Conseillère Sarah Burkhalter (PSIG) a la parole

Postulat : Une ressourcerie des Encombrants à la Déchetterie de Malley

P-03-2024



Postulat : Une Ressourcerie des Encombrants à la Déchetterie de Malley

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

La Déchetterie de Malley, Centre Intercommunal de Gestion des Déchets (CID), n'offre actuellement pas la possibilité de recycler les meubles qui y sont amenés. Seul un petit espace de « ressourcerie » y est proposé, uniquement pour des petits objets, que les habitants peuvent poser sur des étagères, mais qui sont très régulièrement vidées par les employés de la Déchetterie. Du côté des « objets encombrants » ou mobilier, aucune possibilité de les recycler n'est offerte.

Les habitants ne sont pas autorisés à se servir parmi les meubles amenés par d'autres personnes, même si ces meubles ne sont pas encore mis dans les bennes. A l'heure où il faudrait encourager la récupération et le recyclage, où nous insistons pour que chaque habitant fasse son compost avec les épilures de ses fruits et légumes, et limite sa consommation, rien n'est mis en place pour éviter la destruction de meubles souvent en parfait état. Nous avons vu des documentaires sur des grandes enseignes comme Ikea, montrant que le bois employé par cette chaîne de magasins est trop souvent issu de forêts protégées, contrairement à ce que la marque prétend. Dans le domaine du mobilier également, il y a surconsommation, encouragement à acheter du neuf, au lieu de récupérer ce qui existe déjà.

Actuellement, lorsqu'une personne décède et qu'il faut vider son appartement, ou lorsqu'une personne souhaite changer son mobilier sans que celui-ci soit en mauvais état, si elle n'arrive pas à le vendre sur les réseaux sociaux, elle n'a comme solution que d'appeler des structures comme le Galetas ou Emmaüs pour qu'ils soient revendus, ou amener ses meubles à la Déchetterie. Or, enquête menée auprès de ces institutions, il apparaît qu'actuellement, elles sont débordées de demandes et n'arrivent pas à suivre. Le Galetas peut venir chercher des meubles à domicile gratuitement pour ensuite les revendre, mais ils doivent refuser beaucoup de demandes, car ils reçoivent trop de propositions. D'autre part, le délai d'intervention est de 3 à 4 semaines, ce qui ne convient pas par exemple en cas de décès, si les descendants doivent vider rapidement le logement. Ne pouvant pas attendre l'intervention du Galetas, ils vont alors amener les meubles à la Déchetterie (ou les faire amener par des déménageurs), malgré le fait que ces meubles soient souvent en parfait état. Emmaüs, à Etagnières, affirme devoir refuser environ 50% des demandes qui leur sont faites d'aller chercher du mobilier à domicile. D'autre part, ils ne vont chercher que les meubles qui les intéressent, sur la base de photos qu'on doit leur envoyer. A Brocki à Lausanne (Armée du Salut), les ramassages sont actuellement suspendus depuis quelques mois, faute d'employés pour gérer toutes les demandes.

Nous avons enquêté auprès de plusieurs Communes du canton, et avons découvert que plusieurs d'entre elles offrent la possibilité de récupérer les déchets encombrants.

Dans la Commune de Vevey, par exemple, cette possibilité est offerte. La Déchetterie ne garde que ce qui est en bon état. Ils mettent les meubles à récupérer dans un endroit aménagé pour cela. Le service n'est pas organisé ; la récupération se fait spontanément, et quand l'espace à disposition est plein, les employés de la Déchetterie mettent les nouveaux meubles qui arrivent à détruire.

A la Tour de Peilz, les habitants sont libres également de reprendre des meubles qui ont été déposés par d'autres. Ce sont les employés de la Déchetterie qui choisissent quels meubles valent la peine d'être gardés et qui les mettent de côté. Bien sûr, il faut avoir la carte d'accès à la Déchetterie pour pouvoir récupérer des meubles.

A Montreux également, la déchetterie propose de pouvoir récupérer les encombrants. Là encore, ce sont les employés qui font le tri. La ressourcerie a une surface de 50 m². Ils en ont même fait un espace convivial, avec un distributeur de boissons, des WC, une table et des chaises. Auparavant, la ressourcerie était accessible à tout un chacun, même sans carte d'accès, ce qui a créé des problèmes. Pour remédier à cette situation, la Commune a décidé de limiter l'accès à la Ressourcerie aux habitants munis de la même carte d'accès qu'à la Déchetterie. Le fonctionnement est simple : le dépôt des encombrants est libre. Les employés vérifient ces dépôts chaque jour à midi, et les meubles de mauvaise qualité sont mis à détruire, tandis que les meubles de bonne qualité sont laissés sur place. Le soir, une deuxième vérification est faite. Pour assurer un tournus du mobilier, ils décident périodiquement de jeter les meubles qui sont là depuis plusieurs semaines.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre de la mesure suivante :

- Etudier avec les autres communes qui gèrent la Déchetterie de Malley la possibilité de mettre en place un espace pour entreposer les meubles de bonne qualité, afin qu'ils puissent être récupérés par la population.

Nous remercions donc le Conseil de soutenir ce postulat et de le renvoyer directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le PSIG

Sarah Burkhalter et consorts

Madame la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

C'est un postulat qui est intéressant, même s'il faut bien se rendre compte que les meubles prennent de la place et que la déchèterie de Malley a déjà des problèmes de place. Nous acceptons néanmoins volontiers pour que vous renvoyiez ce postulat à la municipalité qui va l'étudier et probablement faire un rapport avec peut-être quelques propositions.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente passe au vote sur le renvoi du postulat à la municipalité.

Vote : le renvoi du postulat à la municipalité est accepté à une très large majorité.

Monsieur le Conseiller Florent Heroguel (VER) a la parole

Postulat présenté par les Vert.e.s. Mise en place d'une commission permanente développement durable



P-04-2024

Postulat présenté par les Vert.e.s

Mise en place d'une commission permanente développement durable

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

Nous tenons à féliciter la Municipalité ainsi que les services de la commune de Prilly pour le plan climat paru en mars 2024. Nous sommes fier.ès de faire partie d'une commune reconnaissant l'urgence climatique comme principal enjeu auquel répondre ces prochaines années et visant la diminution des émissions directes de gaz à effet de serre sur son territoire de 50% d'ici 2030. Parmi les quelque 150 actions, la création d'une commission pérenne (p. 65)¹ semble une priorité et nous souhaitons accélérer sa mise en œuvre par le biais de ce postulat.

Ainsi, nous demandons à la Municipalité de convoquer une commission chargée d'étudier la mise en œuvre de ladite commission dès que possible. Il s'agira de définir sa composition, la fréquence des rencontres, sa mission et son cadre. Le groupe des Vert.e.s propose les éléments suivants comme base de discussion :

1. **Composition de la commission.** Nous proposons sept membres représentant le législatif Prilléran, à l'image de la COGEST.
2. **Cadre de la commission.** Au-delà de l'aspect climat, nous proposons l'intégration des dimensions sociales et économiques afin que la commission s'assure du bon équilibre des trois piliers du développement durable.
3. **Mission.** Nous proposons 3 axes:
 - a. Axe contrôle: audit des réalisations passées sur la base d'un rapport durabilité annuel de la Municipalité afin de s'assurer que notre commune progresse dans la bonne direction.
 - b. Axe stratégique: propositions d'actions, d'objectifs et de pratiques durables. Cet axe pourra être appuyé par l'invitation d'experts ou l'analyse des mesures prises par d'autres communes en Suisse et à l'étranger. Cet axe pourra être quantifié lors de la présentation du budget et un préavis pourra être donné par cette commission lors de la présentation du budget annuel.
 - c. Traitement de préavis ayant un impact important sur les piliers du développement durable, avec des critères à définir lors de la constitution de la commission (comme le fait par ex. la COFIN pour les préavis d'un budget supérieur à CHF 2.5 millions).
4. **Fréquence des commissions.** Nous proposons 4 réunions par an, auxquelles s'ajoutent les convocations pour les préavis ayant un impact important sur les piliers du développement durable.

La commission convoquée à la suite de ce postulat aura bien entendu la liberté d'apporter des éléments additionnels. S'agissant du règlement du conseil communal, le bureau du conseil nous a confirmé la nécessité de modification dudit règlement. Ainsi, la commission

¹ Extrait du plan climat, page 65 :

"Finalement, afin d'impliquer plus concrètement le législatif prilléran dans la mise en œuvre et le suivi du Plan climat, la Municipalité encourage la création d'une commission pérenne Climat et Durabilité. Cette dernière pourrait notamment être en charge de l'analyse des grands projets soumis au Conseil communal sous l'angle de ces deux thématiques."



convoquée aura également pour mission de soumettre une demande de modification du règlement lors d'un prochain conseil.

Je vous remercie pour votre attention, et nous demandons au Conseil Communal d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité afin convoquer une commission chargée d'étudier la mise en œuvre de la commission permanente développement durable.

Florent Héroguel, les Vert.e.s
7 octobre 2024

Aurélien Vindre

Théo Milliez

Nolwen FAUÉ

Jessica Waeng Desponds
J. Waeng Desponds

Madame la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Comme il s'agissait d'une des mesures du Plan climat pour avoir aussi une autre vision des préavis futurs de la Ville de Prilly que d'avoir une commission durabilité, il est clair que la Municipalité vous encourage à aller dans ce sens et donc à renvoyer le postulat à la Municipalité.

Je profite aussi de l'occasion pour vous informer que nous avons eu le réaudit « Cité de l'énergie ». Au dernier audit, nous avons obtenu le label Gold. Cette année également, nous avons obtenu le label Gold. Pour avoir ce label, il faut au moins 75% des mesures faites et là, on a atteint 82,6%, ce qui est un chiffre excellent vu que nous sommes les deuxièmes du canton, on a donc la médaille d'argent du label Gold. La première ville étant Lausanne et peut-être qu'il y a d'autres villes qui vont venir et qui vont nous passer devant, mais en tout cas, pour l'instant, nous sommes la deuxième ville avec le meilleur pourcentage.

Je vous encourage aussi à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Une rapide intervention sur ce postulat. Une commission permanente sur le développement durable, pourquoi pas. J'ai juste une interrogation sur la notion de permanente. Quand on lit la Loi sur les communes, on se rend compte qu'il y a les commissions permanentes COGEST et COFIN, des commissions ad hoc ponctuelles ainsi que des commissions thématiques. Ce serait plus une commission thématique.

Néanmoins, afin de clarifier le champ d'action de cette commission, de voir aussi si elle dépend du conseil communal, peut-être qu'il paraît plus pertinent de renvoyer cette étude au Bureau qui nommerait lui une commission afin de définir encore une fois le champ d'action et puis s'il s'agit d'une commission qui dépend du Bureau ou autre.

Donc, ma proposition serait de renvoyer au Bureau plutôt que à la municipalité.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Est-ce qu'il faut vraiment faire une commission thématique du conseil communal ? Les commissions du conseil communal sont là pour préavisier le conseil communal sur différents préavis, rapports et autres.

De ce que j'ai entendu et lu de la proposition, on aurait plutôt affaire, à mon avis, à une commission consultative de la municipalité. Parce que, finalement, des préavis qui touchent au développement durable, il y en a, mais ce n'est pas vraiment le grand truc. Il existait des commissions consultatives qui étaient destinées à aider la municipalité dans sa gestion, dans les décisions qu'elle prenait. Il y avait par exemple la commission consultative de la naturalisation, il y a la commission du feu, il y a la commission d'urbanisme. Il y a différentes commissions qui sont là plus pour épauler la municipalité.

Dans la proposition qui nous est faite, j'ai le sentiment qu'il s'agisse plus de ça. Je ne suis pas sûr que la proposition qui nous est faite soit très bien étayée. Je pense que ça devrait peut-être être mieux précisé par le postulant.

Maintenant, si ça devait être maintenu comme ça, alors je vous propose plutôt le renvoi en commission pour qu'on ait une commission du conseil communal qui se prononce, qui préavise justement sur le fait qu'on renvoie ça à la municipalité ou si on classe.

Madame la Présidente passe au vote sur le renvoi du postulat en commission. Un cinquième des membres présents est nécessaire pour que le renvoi du postulat en commission puisse être envisagé.

Vote : le renvoi du postulat en commission est accepté par 27 personnes.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Postulat présenté par les Vert.e.s. pour relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau

P-05-2024



Postulat pour relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau.

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Le Conseil Communal a reçu un courrier du « Bureau des Jardiniers » daté du 26 mai 2024 dont nous avons eu lecture lors du Conseil du 17 juin 2024 concernant le refus du préavis 14-2023 concernant le réaménagement des jardins familiaux.

Nous demandons au Conseil Communal d'y répondre par l'entremise de ce postulat. Nous souhaitons également que le Bureau réponde aux auteurs du courrier en les informant des actions entreprises en réaction à leur lettre.

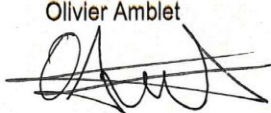
Le besoin de rénovation des jardins, les problèmes de constructions illégales, d'absence de cultures potagères au profit d'aménagements de détente, le non-respect des exigences cantonales en termes de protection des eaux et de la forêt ainsi que la protection en cas de crue demandent une réponse. En partie par devoir citoyen, en partie pour respecter le cadre légal.

Il nous semble toujours opportun en termes de coûts et de planification de procéder à la renaturation du ruisseau de Broye et à la rénovation des jardins dans le cadre d'un même projet. Ainsi nous demandons que la Municipalité revienne avec un projet qui tienne compte des remarques qui ont mené au refus du préavis.

Nous déposons le présent postulat en demandant au Conseil de le renvoyer à une commission qui pourrait définir une liste de souhaits pour le futur projet et permettre une amélioration significative de la situation de cette importante parcelle communale.


Théo Milliez


Adèle Garm


Olivier Amblet


Bbay C. Cottin

Madame la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Je crois effectivement que c'est nécessaire. On a toujours ce problème des jardins familiaux. La Municipalité a présenté un préavis qui a été refusé. Je pense que c'est une très bonne mesure que de passer par une commission qui puisse, comme ce conseil l'a fait pour la question de la publicité, trouver finalement la voie sur laquelle la Municipalité doit aller pour présenter quelque chose par rapport à cette parcelle des jardins familiaux qui peut aussi devenir autre chose. La Municipalité en tout cas se réjouit de voir les résultats de l'accueil d'une commission multi parties.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente passe au vote sur le renvoi du postulat en commission. Un cinquième des membres présents est nécessaire pour que le renvoi du postulat en commission puisse être envisagé.

Vote : le renvoi du postulat en commission est accepté par 25 personnes.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Olivier Pilet pour la lecture de l'interpellation.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Interpellation : quels sont les coûts engendrés par les départs successifs de chef.fe.s de service ?

INTERPELLATION :**QUELS SONT LES COÛTS ENGENDRÉS PAR LES DÉPARTS SUCCESSIFS DE CHEF.FE.S DE SERVICE ?**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

C'est avec surprise que le PS/IG a appris, de la part d'employés de l'administration communale qui en avaient reçu l'information, le départ de la responsable RH, engagée sauf erreur de notre part au 1^{er} juin de cette année. Sachant qu'il ne s'agit pas là du premier départ d'un.e chef.fe de service depuis janvier 2024, sachant aussi que ce type d'évènements à un coût, nous souhaitons demander à la Municipalité les informations suivantes :

- Si nos informations s'avèrent exactes, la responsable RH a été licenciée en-dehors de son temps d'essai : quelles seront les conséquences financières pour la commune ?
- Combien de chef.fe.s de service ont-ils/elles quitté l'administration communale de septembre 2023 à octobre 2024 ?
- Ces chef.fe.s de service avaient-ils/elles été recruté par une société de recrutement ? Si oui pour quel montant ?
- Est-ce toujours la même entreprise de recrutement qui est sollicitée ?
- La même démarche est-elle envisagée pour le/la futur.e chef.fe de service RH ? Et si oui, à quel coût ?
- Quels ont été les montants des indemnités de licenciement accordées par la Municipalité ?
- Y a-t-il d'autres départs de chef.fe.s de service auxquels on doit s'attendre ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Pour le PSIG :

Olivier Pilet et consort

Olivier Pilet

A.20













Madame la Présidente demande s'il y a d'autres interventions, motions, postulats ou projets.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Questions et divers

Madame la Présidente demande s'il y a des questions orales ou écrites dans l'assemblée.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le 12 juillet 2024 restera à jamais gravé dans la mémoire de notre commune suite à l'accident tragique survenu sur le chantier de Malley qui a coûté la vie entre autres à trois ouvriers et blessé plusieurs autres. Nos premières pensées vont évidemment aux victimes, à leurs familles et à leurs proches qui traversent des moments d'une immense douleur, nous partageons leur chagrin et leur deuil.

Je tiens à souligner la manière dont la municipalité, par son Syndic, Alain Gillièron, et la directrice de la Vaudoise Arena, Madame Samira Marquis, ont su réagir avec sensibilité et responsabilité face à cette tragédie. L'organisation rapide d'une cérémonie de recueillement rassemblant ouvriers, habitants et autorités a permis à notre communauté de se retrouver pour rendre un hommage digne et respectueux à ceux qui ont perdu la vie. Les paroles prononcées à cette occasion ont résonné comme un rappel à la solidarité et du respect que nous devons à ces travailleurs dont le quotidien est trop souvent marqué par des risques importants.

Je salue également l'action de toute la cellule de crise et autres intervenants pour leur efficacité et l'attention portée aux familles et aux collègues des victimes, notamment par la mise en place immédiate d'un soutien psychologique. En ces moments de profonde tristesse, cette démarche était essentielle pour accompagner les personnes touchées de près ou de loin par ce drame.

Enfin, on peut espérer que l'enquête permettra que la lumière soit faite sur les circonstances de cet accident et que, sans accuser quiconque, les leçons nécessaires soient tirées afin de renforcer la sécurité sur les chantiers et pour éviter que de telles catastrophes ne se reproduisent.

Le drame nous rappelle la fragilité de la vie et l'importance de la solidarité. Les événements tragiques doivent nous inciter à une vigilance accrue pour la sécurité de chacun, aujourd'hui et à l'avenir. Avant de clore mon intervention, je vous propose donc de nous recueillir ensemble en observant une minute de silence en hommage aux victimes de cet accident tragique et en signe de soutien à leurs familles et leurs proches.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Question écrite « au sujet de la construction de piscines privées »

Prilly, le 7 octobre 2024

Question écrite au sujet de la
construction de piscine privée.

Madame la présidente du conseil,
Messieurs et Mesdames
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,

On a récemment attiré mon attention sur le fait que de nouvelles piscines vont être construites sur le domaine privé de la commune. J'ai la question suivante pour la Municipalité:

Quels sont les critères environnementaux évalués pour l'autorisation de la construction de tels ouvrages et pourraient-ils les décider vis-à-vis de l'impact ~~climatique~~ environnemental ~~par~~ par une modification de règlement, tel que le PGA?

Avec mes meilleures salutations,
Olivier Ambler



Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

J'ai deux questions. La première, notre conseil a débattu assez longuement il y a quelques mois de la situation en bas de la commune de Prilly autour de la yourte. On avait un permis de construire qui n'avait pas été respecté, en tout cas pour l'usage de ce qui en était fait, des activités dans la région qui n'étaient pas forcément ce qu'on attendait. J'aurais aimé que la Municipalité puisse nous dire quelles mesures ont été prises, éventuellement sanctions et ce qu'il en est maintenant.

Ensuite, j'aimerais poser une question concernant la fête du 1er août. La fête nationale, chaque année, on organise à Prilly une fête patriotique. Cette année, j'ai été mandaté pour faire un discours, un discours patriotique, ce que j'ai fait avec grand plaisir. Seulement, le 31 juillet, je reçois un téléphone de la part du secrétariat du municipal me priant de limiter mon discours de trois à cinq minutes. Pour une fête patriotique, Mesdames, Messieurs, où la partie officielle se déroule même un peu à l'écart du reste de la fête, où finalement, tous ceux qui viennent à cet endroit à ce moment-là, viennent certainement pour entendre un éloge à la patrie. Pourquoi est-ce que, alors que dans l'organisation générale de la fête de ce qui avait été décidé en municipalité et j'ai obtenu le document via la loi sur l'information, il était prévu pour la partie officielle une heure de 19 à 20 heures.

J'aimerais savoir pourquoi est-ce que, tout d'un coup, on fait précéder le discours patriotique par une longue introduction, un long discours du municipal qui nous parle de différentes choses, son dicastère, etc. Je pense que c'était malvenu. Ensuite, alors, ce que j'aimerais vraiment savoir maintenant, d'un point de vue patriotique, sur la place du discours officiel, il n'y avait, à mon avis, mais la Municipalité nous dira si c'est faux, il y avait uniquement le bouquet de trois drapeaux accrochés au balcon de Castelmont.

Pour la fête nationale, combien de drapeaux avez-vous déployés, des drapeaux suisses, bien sûr, quand même, sur la place officielle ? Je dois vous dire que, comme orateur, je suis venu avec mon propre drapeau, avec mon propre porte-drapeau, pour que ça ait quelque chose d'un petit peu plus patriotique.

Voilà, j'attends volontiers une réponse de notre municipal à ce sujet et puis, je ne vais pas allonger, j'aurai fait une courte intervention.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité attend tout d'abord une réponse à sa demande du Bureau, avant de répondre.

Deuxième chose, est-ce que c'était un discours patriotique ou un discours polémique ? Je laisse à la population et au conseil de réfléchir et de comparer les deux discours qui ont été faits. Un discours patriotique, c'est un discours adressé à la population, à toutes et tous les citoyens. Un discours rassembleur, un discours qui part de la cohésion sociale, de la paix sociale, de vivre ensemble, dans toutes nos diversités, en harmonie et non pas un discours polémique, un discours qui critique l'administration, les employés qui travaillent et la Municipalité. 15 minutes, effectivement une heure pour la partie officielle, y compris l'apéro et 15 minutes de discours qui devait être partagé entre deux intervenants. Votre serviteur a fait un discours de 7 minutes environ. Il restait 7 minutes, 8 minutes même.

Monsieur le représentant du conseil communal a pris la parole pendant 4 minutes et 40 secondes. C'était son choix. Donc, parce qu'après les cloches allaient sonner et puis tout était planifié. Avant que les cloches sonnent, il fallait terminer le discours.

En ce qui concerne les drapeaux, avec tout mon respect à notre symbole national, patriotique, pour moi je vais vous dire une chose, Monsieur le Conseiller, c'est la qualité qui compte. Il y avait quelques symboles importants autour du bâtiment et partout, au centre-ville, 10, 15, je n'ai pas compté, mais notre symbole national était présent partout, avec les symboles cantonaux, mais aussi les symboles communaux. C'était court, non, Monsieur Deillon ?

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

J'aimerais juste intervenir aussi en tant que conseillère communale, en tant que citoyenne de Prilly, également sur le thème du 1er août. Monsieur le Conseiller municipal, Ihsan Kurt, a parfaitement répondu à monsieur Deillon, je crois, mais j'aimerais aussi vous donner mon opinion.

Le 1er août est une tradition bien ancrée en Suisse qui, si elle célèbre l'alliance de 1291, a aujourd'hui pris le sens d'un moment de partage entre les habitants et habitantes d'une commune. Ce moment de partage est concrétisé par un rassemblement autour d'un feu, lorsque c'est possible, mais surtout par une réflexion proposée par une ou plusieurs personnes représentant en général différentes instances, que ce soit au niveau de la commune, du canton ou de la confédération. Les discours du 1er août que j'ai entendus au cours de ma vie ont tous fait référence à cette notion d'être ensemble, de faire collectivité, d'inclure. En ce sens, le discours de Monsieur le Municipal Ihsan Kurt était exemplaire.

C'est pourquoi, j'ai été extrêmement surprise du discours de Monsieur le Conseiller communal Fabien Deillon, qui représentait le Bureau du conseil et donc le conseil communal. À un moment donné, il s'est plaint de ne pas avoir reçu assez de temps pour développer ses propos. Il a été jusqu'à en imputer la responsabilité à Monsieur Kurt et à ses services, faisant au passage un mauvais jeu de mots aux dépens de Monsieur Kurt.

Je me suis demandé ce qu'en pensaient les citoyennes et les citoyens de Prilly qui étaient présents ce soir-là, tellement cette espèce de règlement de compte, c'est comme ça que je l'ai senti, tombait à plat à ce moment de la fête. À vrai dire, que ce soit en tant que citoyenne ou que conseillère communale, je ne me suis pas senti le moins du monde, représentée par monsieur Deillon.

Je pense, et le PSIG avec moi, qu'une autorité publique ne peut se permettre de tenir ce genre de propos lors d'une fête nationale. Avant de terminer, j'aimerais adresser mes remerciements à tous les services communaux qui ont assuré la préparation et la bonne tenue de ce 1er août, nouvelle formule, sans oublier bien sûr la municipalité, la municipale et les municipaux, qui ont mouillé leur chemise pour nous préparer café et tartines. Hormis l'incident mentionné ici, ce 1er août a été, de mon point de vue, une belle réussite.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Je vais rester quelques instants sur cette thématique, mais pas trop longtemps. Je ne pense pas qu'il faille débattre trop longtemps des discours qu'on entend, sinon on ne s'en sortira pas. Mais, j'ai une question quand même à ce propos.

Quand j'étais Président du Conseil communal, j'avais abordé Monsieur le Syndic et je lui avais dit, ce n'est normalement pas au président de faire le discours du 1er août, mais ça me tiendrait à cœur de le faire. Et je lui ai dit, est-ce que cela serait possible ? Il m'a répondu, cher David, je sais que ton discours serait brillant. Non, ça, il ne l'a pas dit.

Cependant, il a dit non. Non, parce que la règle, c'est une année le Syndic ou la Municipalité et une année le Président du Conseil. Alors j'ai gardé mon discours pour la famille et j'ai été assez copieusement applaudi et je me suis dit bon, tant pis pour moi.

Ma question, c'est quoi la règle ? C'est quoi la règle entre la présidence du Conseil et/ou la Municipalité pour le discours du 1er août ? Cas échéant, pourquoi est-ce que la règle a été inversée cette année ?

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

J'ai deux questions orales courtes et un divers. Ce sera bref.

Première question orale. Le consulat italien organise, à Prilly, des cours d'italien à l'intention notamment des enfants de parents italophones. L'enseignant de ces cours d'italien a reçu une communication de la Municipalité indiquant que la location de la salle, c'est l'Aula du Collège de l'Union, allait devenir payante. Il se trouve que le consulat n'a pas les moyens de payer ces frais, puisque tout l'ensemble du montant qu'il a à disposition, qui est assez faible, est utilisé pour le salaire des enseignants. J'aurais aimé savoir si les règles de mise à disposition des locaux communaux ont été récemment modifiées et si oui, est-ce qu'il serait dès lors pas possible de modifier le dispositif afin de ne pas prétexter différentes activités à but social ou à but associatif où il n'y a parfois pas beaucoup de moyens à disposition ?

Ma seconde question porte sur la compagnie de cirque O'Chap dont nous avons appris le prochain départ, alors que c'est donc cette compagnie qui a son chapiteau sur la Friche de Malley. Si ce départ est confirmé, ce qui est regrettable, j'aurais aimé savoir quelle leçon la Municipalité de Prilly peut en tirer pour éviter que d'autres institutions culturelles implantées à Prilly ne quittent la commune. Qu'est-ce qui a manqué dans le cas présent dans cette situation ? Je ne sais pas si j'enchaîne avec mon petit divers ou si je m'arrête là.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je répondrai aux deux questions, à savoir celle de Monsieur Deillon pour la yourte et Madame Tortelli pour O'Chap. Je vous demande juste, parce qu'il y aura une réponse beaucoup plus précise dans le cadre de décisions qui vont être prises prochainement par rapport à la Malleytte, et je préfère répondre à votre question et à celle de Monsieur Deillon à un prochain conseil communal, soit à celui de novembre ou décembre. Mais là, c'est vraiment trop tôt pour que je vous donne des renseignements précis et qui vous conviendraient.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame Tortelli, la question de l'école italienne, vous n'êtes pas la première à revenir avec cette question, puisque effectivement, ça ne vous aura pas échappé que les bâtiments scolaires appartiennent maintenant à l'ASIGOS et qu'il faut qu'on évite qu'il y ait des choses qui soient différentes entre une école de Romanel, de Jouxens ou de Prilly, raison pour laquelle les tarifs ont été établis par l'ASIGOS et qui seront pratiqués pour toutes les associations et autres, la commune de Prilly se chargeant éventuellement de subventionner, s'il s'agit de sociétés locales. On est en train de travailler là-dessus, on arrive gentiment à bout touchant.

Toujours est-il que l'ASIGOS a décidé de faire payer, tenez-vous bien, la somme de 5 francs de l'heure pour une salle de classe et donc visiblement ça pose un problème à l'état italien qui ne peut plus financer l'école italienne aux personnes de nationalité italienne et encore, je crois qu'il y a aussi d'autres personnes qui sont susceptibles d'aller à ces cours d'école italienne. Donc, ce sont les retours qu'on m'a faits, c'est qu'effectivement ce montant-là était hors budget. On parle grosso modo d'un peu plus de 1000 francs par année, c'était hors budget pour l'état italien et donc on essaie visiblement de faire payer peut-être les parents des enfants qui les envoient à cette école italienne ou autre. Je n'ai pas l'impression que l'état italien a besoin d'une subvention communale pour ça, ils ont certainement les moyens de payer 5 francs de l'heure pour une salle de classe.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Il a été évoqué lors du compte-rendu de l'ASIGOS la pétition qui a été adressée à la commune et à l'établissement scolaire concernant la modification des horaires des élèves de 7P à 11S qui commence à 7h35.

Le courrier en question avait la forme d'une pétition adressée à la commune et il me semble que l'information aurait dû parvenir au conseil communal vu que ça a été soumis sous cette forme initialement. Je serais preneuse d'une clarification des cas où des courriers qui s'intitulent pétition au départ sont portés à la connaissance du conseil ou pas.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Il y a eu un bilan financier de la commune qui a été réalisé par l'UCV. De toute évidence, les conclusions de ce bilan sont maintenant connues. La municipalité compte-t-elle informer le Conseil de ses conclusions, voire nous les présenter ?

Il y a eu un rapport d'audit qui nous avait été annoncé pour fin septembre. De toute évidence, on n'en a pas entendu parler ce soir. Est-ce que la municipalité compte aussi transmettre le rapport de cet audit au Conseil ?

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Le bilan de l'UCV est terminé, dans les mains de la Municipalité en ce moment. En ce qui concerne l'audit organisationnel et financier, c'est en cours de rédaction. Normalement, d'ici fin octobre, nous devrions le recevoir aussi à la Municipalité. Une fois étudié aussi par la Municipalité, je pense qu'une information sera donnée au Conseil communal, comme on s'était engagé en juin dernier.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Encore un divers qui aurait pu être une communication municipale.

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la Cour des comptes a publié son rapport d'audit sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures, et Prilly a fait partie des six communes auditées. Si la Cour des comptes a proposé quelques améliorations possibles et a donné quelques recommandations, il faut quand même relever que financièrement, Prilly est le bon élève du panel avec le coût net de la gestion des déchets urbains le plus bas, on est à 95 francs par habitant (par exemple, 196 francs pour Saint-Prex et 205 pour Noville. De même, le taux de couverture des coûts par les taxes sur les déchets urbains atteint 97%, ce qui veut dire qu'à 3% près, on respecte complètement le principe de causalité et de couverture des coûts.

La plupart des autres communes auditées voguent autour des 70%, donc ça veut dire que chez eux, 30% est financé par l'impôt, et ce n'est pas ce qu'on demande puisqu'on veut effectivement se rapprocher au plus près du principe du pollueur-payeur.

Tout ceci pour dire que de temps en temps, Prilly fait aussi partie des bons élèves et on s'applique à faire en sorte, en tout cas pour les déchets, à ce que ça coûte le moins cher possible, même si on a la chance de bénéficier de la déchèterie intercommunale de Malley, qui fait aussi que les prix sont plus bas, mais on s'applique à faire en sorte que la gestion des déchets coûte le moins possible et qu'ils se rapprochent au mieux des directives et des lois cantonales.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 18 de l'ordre du jour.

18. Contre-appel

Madame la Présidente propose de renoncer au contre-appel. Elle donne rendez-vous aux membres du Conseil le lundi 11 novembre 2024 à 20h00.

Madame la Présidente adresse ses remerciements et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

7 octobre 2024 – Heure : 23h47